

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 30 Octobre 1968.

## SOMMAIRE

1. — Orientation de l'enseignement supérieur. — Affichage des candidatures à la commission mixte paritaire (p. 3707).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 3708).
3. — Rappel au règlement (p. 3708).  
MM. Rieubon, le président.
4. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3708).  
**Services du Premier ministre. — III. — Jeunesse et sports.**  
MM. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.  
MM. le président, Niliès, Jacques-Philippe Vendroux, Carpentier.
5. — Orientation de l'enseignement supérieur. — Nomination des membres de la commission mixte paritaire (p. 3714).
6. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 3714).  
**Services du Premier ministre. — III. — Jeunesse et sports (suite).**  
MM. Barrot, Joanne, Stasi, Mazeaud, Maric, Delorme.  
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
7. — Ordre du jour (p. 3722).

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

## ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Affichage des candidatures à la commission mixte paritaire.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Peyrefitte, Capelle, de Préaumont, Charbonnel, Léo Hamon, Baumel, Olivier Giscard d'Estaing;

Membres suppléants : Mme Troisier, MM. Flornoy, Sourdille, Aubert, Gissinger, Jacques Barrot, Claude Guichard.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au samedi 9 novembre 1968 inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :  
Aujourd'hui mercredi 30 octobre, matin, après-midi, après la séance réservée à une question orale, et soir :

Jeunesse et sports ;  
Budgets militaires.

Jeudi 31 octobre, matin et après-midi :

Marine marchande ;  
Crédits du tourisme.

Lundi 4 novembre, après-midi et soir :

Plan et aménagement du territoire ;  
Fonction publique ;  
Territoires d'outre-mer.

Mardi 5 novembre, matin, après-midi et soir :

Industrie ;  
Affaires sociales.

Mercredi 6 novembre, matin, après-midi et soir :

Affaires sociales (suite) ;  
Aviation civile.

Jeudi 7 novembre :

Matin : affaires étrangères ;  
Après-midi et soir : en deuxième lecture ou sur rapport de la commission mixte paritaire, projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur ;

Affaires étrangères (suite) ;  
Transports terrestres.

Vendredi 8 novembre, matin, après-midi, après la séance réservée aux questions orales, et soir :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;  
Justice ;  
Services du Premier ministre ;  
Anciens combattants.

Samedi 9 novembre, matin et après-midi :

Postes et télécommunications ;  
Départements d'outre-mer.

Le calendrier de la suite des travaux budgétaires sera annexé au compte rendu intégral des séances de ce jour.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents :

Mercredi 30 octobre : une question orale sans débat de M. Peretti à M. le ministre de l'intérieur.

Le texte de cette question a été annexé au compte rendu intégral des séances du mercredi 23 octobre 1968.

Vendredi 8 novembre : trois questions orales sans débat à M. le ministre de l'éducation nationale, de MM. Falala, Dupuy et Boulay.

Le texte de ces questions sera annexé au compte rendu intégral des séances de ce jour.

— 3 —

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. René Rieubon.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Rieubon pour un rappel au règlement.

**M. René Rieubon.** Monsieur le président, je constate qu'à l'ordre du jour dont vous venez de donner lecture ne figure toujours pas la question orale avec débat n° 313 que j'ai posée le 16 juillet à M. le Premier ministre.

Cette question orale a pour objet...

**M. le président.** Monsieur Rieubon, vous n'avez pas à l'exposer. La conférence des présidents a fixé l'ordre du jour des prochaines séances. Votre question n'a pas été inscrite. Vous pouvez le regretter — et nous le regrettons avec vous — mais il n'y a pas lieu d'élever une protestation.

**M. René Rieubon.** Constatant que ma question n'est pas inscrite à l'ordre du jour, je voudrais profiter de l'occasion...

**M. le président.** Monsieur Rieubon, je vous demande de vous rasseoir.

**M. René Rieubon.** Je vous remercie, monsieur le président.

— 4 —

## LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341, 359).

Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre (section III. — Jeunesse et sports).

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section III. — Jeunesse et sports.

## ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

< Titre III : + 5.631.301 francs ;

< Titre IV : + 13.994.000 francs. >

## ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

## TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

< Autorisations de programme, 115 millions de francs ;

< Crédits de paiement, 36.425.000 francs. >

## TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

< Autorisations de programme, 311.715.000 francs ;

< Crédits de paiement, 111.715.000 francs. >

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 40 minutes ;

Commissions, 25 minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 1 heure 15 minutes ;

Républicains indépendants, 10 minutes ;

Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 20 minutes ;

Communiste, 10 minutes ;

Progrès et démocratie moderne, 10 minutes ;

Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse et les sports. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Roger Souchal, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est avec une satisfaction mitigée que j'aborde cette tribune.

Le sportif que je fus est revenu assez enthousiasmé de Mexico. Mais, en tant que rapporteur, je suis quelque peu déçu par la stagnation des dotations inscrites au budget de la jeunesse et des sports.

Enthousiaste, je le suis de nature. Mais je l'ai été d'autant plus au vu des succès remportés à Mexico par nos représentants. En effet, qui eût osé prétendre, au mois de janvier dernier, que l'équipe de France, au cours des XIX<sup>e</sup> jeux Olympiques, se classerait parmi les meilleurs du monde et recueillerait après les jeux d'être qui viennent de se dérouler et où notre pays a obtenu sept médailles d'or, trois médailles d'argent et cinq médailles de bronze, un total de onze médailles d'or, six médailles d'argent et sept médailles de bronze, compte tenu des jeux d'hiver. Mais — succès plus important encore à mes yeux — la France a réussi à placer en finale, au cours des jeux olympiques d'été, quarante-cinq de ses représentants. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

De tels succès sont le fruit non seulement des efforts financiers consentis depuis une dizaine d'années, mais surtout du labeur acharné de tous, notamment de la direction des sports. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter son directeur, le colonel Crespin, du travail qu'il a personnellement accompli et de l'esprit que lui-même et ses collaborateurs ont su incliquer aux athlètes.

Je féliciterai aussi ces gens dévoués que sont les présidents de fédérations, les présidents de clubs, les directeurs techniques et les entraîneurs nationaux ou locaux. Je les ai vus à l'œuvre et j'ai pu constater l'amitié qui les liait à leurs joueurs.

Je n'aurai garde, bien entendu, d'oublier les athlètes eux-mêmes qui se sont valeureusement battus et auxquels j'adresse de très vives félicitations.

Grâce aux efforts des dirigeants, qu'ils soient fonctionnaires ou bénévoles, et grâce aux stages effectués à Font-Romeu, l'équipe de France avait une âme — chacun a pu s'en rendre compte. Presque tous ses membres ont lutté jusqu'à la limite de leurs forces pour permettre au sport français et, en fait, à notre pays de figurer en bonne place aux jeux Olympiques de Mexico. J'en citerai deux exemples propres à faire bien sentir l'état d'esprit de nos sportifs.

Au match de foot-ball qui opposait la France au Mexique, une centaine de nos athlètes étaient venus, en supporters, encourager leurs camarades qui, sur le terrain, affrontaient non seulement les onze joueurs de l'équipe adverse, mais aussi une foule de 75.000 Mexicains, acharnés dans leur chauvinisme. A entendre nos cent athlètes, on eût dit qu'ils étaient 50.000. Comment ne pas citer aussi l'exemple — dont nous sommes ici au moins deux à avoir été témoins — de Mlle Lefèvre pleurant à chaudes larmes devant l'insuccès, dû à certaines circonstances, de Mme Dupureur, qui, des années durant, s'était préparée à cette bataille olympique ! C'était vraiment très touchant.

Des médailles, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne puis, hélas ! vous en décerner pour les crédits que vous avez obtenus et qui sont — je n'en doute pas — inférieurs à ceux que vous demandiez.

Car votre budget ne progresse guère. Il atteint cette année 1.045 millions de francs contre 965 millions l'année dernière. Si l'on fait abstraction de la subvention spéciale de 30 millions de francs allouée au comité d'organisation des jeux olympiques de Grenoble, il reste 1.045 millions à comparer aux 935 millions de 1968, ce qui traduit en réalité une augmentation de 11,4 p. 100 sur le budget précédent.

En ce qui concerne les dépenses des services pour lesquelles est inscrit un crédit de 623 millions de francs, la part des mesures nouvelles n'est que de 19.600.000 francs, soit une augmentation de 3,1 p. 100.

Quant aux dotations en capital, les autorisations de programmes sont sensiblement au même niveau que l'an dernier, puisqu'elles enregistrent une diminution de 300.000 francs, en s'élevant à 426,7 millions contre 427 millions de francs.

En revanche, les crédits de paiement sont en nette progression, du fait que le Plan tire à sa fin, puisqu'ils passent de 375 millions à 422 millions de francs.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, on peut dire que les 110 millions de francs supplémentaires dont vous disposez résultent non de mesures nouvelles mais essentiellement de l'augmentation des traitements, consécutive aux événements des mois de mai et juin derniers, et de la remise en état des traitements des fonctionnaires, ainsi que du gonflement des crédits de paiement.

En ce qui concerne les crédits d'équipement, les autorisations de programme ne varient guère, elles sont même plutôt en légère régression.

Quoique leur utilisation soit légalement mixte — c'est le cas assez souvent — en fait, je voudrais, pour mieux fixer les idées, opérer une distinction entre, d'une part, les équipements sportifs et les équipements socio-éducatifs programmés et, d'autre part, les équipements sportifs scolaires proprement dits.

En ce qui concerne les premiers, vous savez, mes chers collègues, qu'en vertu de la loi de juillet 1965, ils figurent dans un rapport qui est distribué chaque année. Vous pourrez vous y reporter, car il a été mis en distribution au mois d'avril dernier, si je ne m'abuse.

La réalisation de ces équipements respecte,  *grosso modo* , la loi de programme. Je dois cependant ajouter qu'il restera l'an prochain à réaliser 24 p. 100 des équipements d'Etat programmés et 33 p. 100 des équipements de collectivités locales.

Pour ce qui est des équipements sportifs scolaires, le retard souligné l'an dernier par notre collègue M. Inchauspé s'accroît, puisque les autorisations de programme se montent, cette année, à 216 millions de francs contre 238 millions en 1968.

A ce sujet, j'ai lu dans le rapport auquel je viens de faire allusion, s'agissant d'une opération à laquelle je me suis personnellement intéressé, qu'en 1967, avait été financée la construction d'un gymnase et d'une piscine.

Je connais bien le gymnase, pour avoir assisté à son inauguration ; mais je n'ai pas encore vu la piscine. C'est dire qu'un délai beaucoup trop long sépare la notification des autorisations de programme et celle des crédits de paiement. Un aménagement s'impose dans ce domaine.

Toutefois, en ce qui concerne les crédits d'équipement, si votre gouvernement maintenait la vitesse de croisière actuelle et si les efforts de standardisation des équipements entrepris par la direction intéressée étaient poursuivis, on pourrait affirmer, sans crainte d'être démenti, que le sport et les activités socio-culturelles sont en bonne voie.

Je rappelle à ce propos que, s'agissant des maisons de jeunes, des clubs et des foyers ruraux, il existe actuellement au total 2.768 établissements de ce genre, dont 400 maisons de jeunes avec directeur permanent et 308 clubs.

Quant aux piscines, nous disposons au 1<sup>er</sup> janvier de 219 piscines couvertes et de 1.040 piscines de plein air, compte non tenu par conséquent de celles qui ont été construites en 1968.

Pour ce qui est de terrains de sports de toute nature, on en compte 18.532. Mais il faut préciser que le nombre des terrains réglementaires, homologués par la fédération française d'athlétisme, s'élève seulement à 155, dont 80 de première catégorie, c'est-à-dire comportant une piste à huit couloirs, et 75 de seconde catégorie, c'est-à-dire comportant une piste à six couloirs.

Si l'on accentue un tant soit peu l'effort entrepris dans le domaine de l'équipement et si l'on développe la standardisation des installations, notamment des piscines, on peut bien augurer de l'avenir sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat.

Malheureusement, on ne peut pas en dire autant des crédits de fonctionnement. Pour ma part, je ne vois pas comment, tant par la direction de la jeunesse que pour celle des sports, vous parviendrez au plein temps que vous vantez.

En ce qui concerne la direction de la jeunesse, mon rapport écrit contient quelques renseignements relatifs à l'office franco-allemand, qui semble bien fonctionner.

Quant à l'office franco-québécois, pour lequel une somme de 3.400.000 francs est prévue au budget, il m'est pour le moment impossible de fournir plus de détails, étant donné que cet office n'en est encore qu'à ses débuts, le comité venant seulement d'être désigné.

Puisque j'ai abordé les problèmes de la jeunesse, j'insisterai sur deux d'entre eux.

J'évoquerai d'abord le problème des maisons de jeunes. De longs débats ont eu lieu en commission des finances sur la gestion nationale ou locale, et sur la politisation de ces maisons. A ce propos, la quasi-unanimité s'est faite au sein de la commission. Certains collègues sont même allés jusqu'à demander la suppression de divers crédits.

Je crois savoir, monsieur le secrétaire d'Etat — vous nous le confirmerez sans doute au cours du débat — que vous auriez pris des contacts avec la direction de la fédération des maisons de jeunes, qu'une sorte de protocole aurait été signé et que la fédération se serait engagée à faire respecter ses statuts, lesquels reposent sur une stricte neutralité politique, et à résorber, grâce à certains crédits figurant au collectif, son déficit de 90 millions d'anciens francs, déficit qui résulte d'une erreur de conception en ce qui concerne la grille des salaires versés aux salariés de cette fédération.

A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, est-il exact que vous ayez prévu d'exercer un contrôle — inopiné ou systématique — sur la gestion à l'échelon local et fédéral, sur l'animation, sur le respect des statuts qui exigent — j'y insiste — la stricte neutralité politique ?

J'aimerais connaître aussi les sanctions que pourrait prendre la fédération ou que vous pourriez prendre vous-même, par l'intermédiaire du Fonjep, en cas de non-respect du protocole passé entre votre département et les maisons de jeunes. Je tiens à préciser à l'Assemblée que les conversations se poursuivent.

Je voudrais également parler du Centre d'information et de dialogue. Un crédit de six millions de francs est prévu pour la construction à Paris d'un bâtiment léger, où pourront être recueillies toutes les informations relatives à la jeunesse. Il me plairait d'apprendre de votre bouche, monsieur le secrétaire d'Etat, que le C. I. D. sera un jour ou l'autre décentralisé. Il est en effet nécessaire qu'il soit régionalisé. La commission vous serait reconnaissante de bien vouloir ajouter quelques explications complémentaires à celles qui figurent dans mon rapport écrit.

Avec les crédits destinés au personnel, que ce soit pour le sport ou pour la jeunesse, je crains, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne nous retrouvions devant l'hiatus qui existait, avant le vote du collectif budgétaire de juillet, entre les crédits d'équipement et les crédits de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale. Il semble que l'on cède plus facilement sur les premiers que sur les seconds.

Lorsqu'on constate que le collectif et le budget prévoient 60.000 postes nouveaux pour le ministère de l'éducation nationale, alors que votre budget n'en prévoit que 190 pour les enseignants et 76 pour le personnel administratif et technique, dont 33 seulement pour le personnel technique, on est en droit de se demander comment vous pourrez assurer le plein-emploi et réaliser le plein-temps en matière sportive.

D'autre part, bien qu'ils soient augmentés de 698.000 francs au titre des mesures nouvelles, on doit déplorer que les crédits destinés aux locations, aux transports et à l'entretien restent encore trop faibles.

Avec les 190 postes supplémentaires qui vous sont offerts, que ferez-vous des 8.500 élèves qui suivent directement ou

par correspondance les cours des C. R. E. P. S. ou des I. R. E. P. S.

Par conséquent, si l'on veut promouvoir une véritable politique de sport de masse dans ce pays et faire entrer le sport à l'école, il est indispensable — c'est mon opinion et celle de la commission — d'augmenter, d'une part, le nombre de postes d'enseignants et, d'autre part, les crédits concernant les locations, les transports et l'entretien. Sinon, monsieur le secrétaire d'Etat, vous aurez, comme le disait un de vos prédécesseurs, des équipements quasiment inutiles, car on ne peut imposer à un gardien de gymnase, de piscine ou de stade une journée de quatorze ou quinze heures.

Il faut donc prévoir le personnel nécessaire pour assurer une rotation des scolaires et des civils dans les installations sportives qui existent sur le territoire national, je me suis permis dans mon rapport écrit, de vous présenter quelques suggestions à ce sujet.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, je souhaite que les professeurs de gymnastique soient non plus affectés à un établissement, mais au centre d'entraînement. C'est alors que les dix-neuf heures et demie d'éducation physique et de sport qu'ils doivent, seraient effectivement accomplies.

Actuellement, le professeur prend ses élèves en classe pour les conduire sur le terrain, perdant ainsi un temps précieux. Il serait préférable de confier cette mission d'accompagnement aux surveillants présents dans tous les lycées, afin de permettre au professeur qui se trouve à la piscine, au stade ou au gymnase de faire exécuter réellement aux élèves une heure de gymnastique. A cet égard, je souhaite personnellement que les heures d'éducation physique soient groupées pour arriver enfin à la matinée ou à l'après-midi de sport, à l'image de ce qui existe déjà avec la demi-journée de plein air. Je forme le même vœu en ce qui concerne les écoles primaires.

Il convient aussi d'obtenir une utilisation plus complète des équipements en place. Pour ce faire, — mais il vous faudrait, monsieur le secrétaire d'Etat, prendre langue avec votre collègue de l'éducation nationale — l'organisation d'un véritable service de ramassage sportif s'impose, tant sur le plan urbain que rural, afin que les équipements situés au chef-lieu de canton puissent servir à toutes les écoles primaires. Ainsi les instituteurs spécialisés qui sont, certes, en nombre insuffisant, pourraient déjà rendre effective la pratique du sport à l'école.

Je vous suggère également de créer un corps de moniteurs qui seraient mis à la disposition des clubs et pourraient dispenser des cours d'éducation physique et d'initiation sportive dans ces centres d'entraînement du canton. (*Très bien, sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*) Il importe d'apporter une aide aux clubs, cellules familiales des sportifs. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas l'oublier. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Vous avez à accentuer les efforts déjà accomplis, spécialement par M. Maurice Herzog, auquel certains qui l'avaient beaucoup critiqué rendent maintenant hommage. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*) Vous avez devant vous, monsieur le ministre, une belle et grande tâche à entreprendre.

Vous devez aussi vous préoccuper de problèmes interministériels tels ceux de l'emploi des jeunes, des loisirs, de l'éducation permanente, et vous intéresser à l'utilisation de 400 millions de francs de crédits inscrits dans d'autres budgets; il y est fait référence dans une annexe à mon rapport écrit.

Pour ces raisons, j'estime que votre département devrait devenir un ministère à part entière. Contrairement à ce qu'a dit M. Bouloche devant la commission des finances, je suis opposé, comme la plupart de mes collègues, dont M. Vivien, au rattachement de vos services à ceux de l'éducation nationale. Rattacher les services de la jeunesse et les sports à l'éducation nationale, ce serait les rattacher aux pompes funèbres, ce serait un enterrement de première classe. (*Rires.*)

Mieux vaut vous permettre de réunir sous votre autorité les différentes dotations relatives à l'administration centrale qui sont encore aujourd'hui gérées par le ministre de l'éducation nationale. Devenu ministre délégué auprès du Premier ministre, vous pourriez alors vous occuper des problèmes de la jeunesse, je dis de la jeunesse car on ne peut séparer ce qui est sportif de ce qui est socio-éducatif.

A ce sujet, permettez-moi une suggestion, monsieur le secrétaire d'Etat. Ne serait-il pas possible, par l'intermédiaire de l'office franco-allemand pour la jeunesse, de prévoir, lors des Jeux olympiques de Munich, un déplacement massif de la jeunesse de France qui, bénéficiant de cette rencontre de la jeunesse du monde entier, pourrait assister aux compétitions qui se dérouleront dans cette ville? Je vous demande d'y penser d'ores et déjà, car vous savez combien est difficile le problème de l'hébergement.

En cette année olympique — et je prie la direction de la jeunesse de m'excuser d'avoir tout particulièrement insisté sur le sport — souhaitons que les vedettes qui se sont distinguées, tant à Grenoble qu'à Mexico, soient un facteur d'entraînement pour le sport de masses au développement duquel doit s'attaquer dès maintenant votre département.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne puis, au nom de la commission, vous décerner ni la médaille d'or ni même celle de bronze, surtout à cause de votre budget de fonctionnement. Je souhaite cependant qu'un collectif voté en cours d'année vous permette, par le repêchage, de participer prochainement à la finale. (*Sourires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la jeunesse et les sports. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, analyser devant l'Assemblée le budget de la jeunesse et des sports est, pour le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la fois un sujet de satisfaction et un motif de réflexions quelque peu moroses.

Voyons d'abord les raisons de satisfaction.

Ce budget s'inscrit dans la ligne générale d'une politique qui, depuis dix ans, a permis de quintupler le montant des dépenses ordinaires et témoigne de l'effort exceptionnel entrepris pour l'équipement sportif et socio-éducatif de la nation.

En effet, il n'est pas inutile de rappeler que deux ans nous séparent maintenant de la réalisation de deux lois de programme qui auront permis de doter le pays de 5.000 terrains de sport, de 1.000 piscines, de 2.500 gymnases, de 1.500 maisons et foyers de jeunes, etc.

De même, cette politique aura été marquée par de grandes initiatives, comme la création de l'office franco-allemand pour la jeunesse qui ouvre la voie à une coopération fraternelle des jeunes Européens.

Nous avons aussi assisté à la mise en place d'un système de cogestion qui tend à éliminer les barrières existant entre les mouvements et les associations d'une part, l'Etat, d'autre part: le Fonjep comme Cogedep et Cotravaux en sont des exemples.

Enfin, s'est affirmée la responsabilité de l'Etat dans l'organisation de l'action régionale par la mise en œuvre d'une véritable planification et le renforcement de l'action des services.

Oui, dans ce sens, le budget de 1969 est le successeur légitime des budgets précédents, et son pourcentage d'augmentation par rapport à 1968, 8,3 p. 100, est à peu près du même ordre que celui des budgets précédents.

Voilà des faits parmi d'autres de nature à rassurer, par leur continuité, les responsables des divers secteurs de l'activité traditionnelle de la jeunesse et des sports.

Rassurer, oui, mais pas combler, je m'en explique:

Quelques chiffres d'ailleurs sont particulièrement éloquents. Le budget de 1969 de la jeunesse et des sports représente 0,69 p. 100 du budget général de l'Etat. Il en représentait 0,77 p. 100 en 1968, 0,79 p. 100 en 1967 et 0,66 p. 100 en 1966.

Mais ce n'est pas l'extrême précision des pourcentages qui nous importe ici, c'est ce qu'ils révèlent de la marge de responsabilité dévolue au secrétariat d'Etat dans l'ensemble de l'action de l'Etat en faveur de la jeunesse.

J'entends bien que la dotation du ministère de l'éducation nationale a augmenté et augmente cette année encore dans des proportions considérables. Mais ceux — et ils sont nombreux, monsieur le secrétaire d'Etat — qui souhaitent l'élargissement des compétences et des moyens de l'organisme de tutelle et sont convaincus que l'essor démographique du pays comme l'évolution des idées autorisent une politique réellement nationale et populaire de la jeunesse, ceux-là dis-je, pensent que la part réservée au secrétariat d'Etat est trop faible.

Ils savent bien quels efforts pourraient être entrepris en faveur des jeunes inorganisés — ceux des grands ensembles et ceux des campagnes — dans la voie d'une large recherche d'animateurs, d'une formation plus active des cadres, d'une multiplication par deux ou trois du nombre des enseignants sportifs et d'une véritable implantation de la médecine sportive et scolaire. Je cite là les secteurs traditionnels et coutumiers de ce budget, pour ne rien dire de notre secrète et profonde espérance qui, un jour peut-être, se réalisera, je veux parler d'une vaste action culturelle pour la jeunesse, à côté de laquelle certaines initiatives ne sont que du folklore et du folklore, hélas, inutilement coûteux.

Beaucoup, parmi nous, avaient pensé que la création d'un ministère de la jeunesse était l'annonce d'une conception neuve, dynamique, et, disons le mot, révolutionnaire de notre politique de la jeunesse.

De ces deux années, il nous reste, certes, des initiatives et un excellent livre blanc, mais aussi le souvenir d'inquiétantes et étonnantes attitudes que révèle la réponse à un questionnaire dont M. Missoffe faisait part à l'Assemblée le 23 mai 1967. A la question posée à trois mille jeunes : « Êtes-vous heureux de vivre à notre époque ? », il y a eu 96 p. 100 de « oui ». C'était en mai 1967...

Vous avez aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, la très lourde tâche de faire en sorte que la réponse de 1967 redevienne une réalité. En avez-vous les moyens ? Non, bien sûr. Mais nous sommes convaincus que, dans les limites de vos attributions, vous en avez la volonté. Je crois pouvoir affirmer que vous trouverez, dans cette assemblée, une très large majorité, sinon l'unanimité, pour vous aider de tout cœur dans cette entreprise.

Venons-en maintenant au budget de 1969. J'en parlerai très rapidement car mon rapport écrit fournit à nos collègues les détails qu'ils peuvent souhaiter. Pour la première fois, le budget de la jeunesse et des sports dépasse le milliard. Il accuse une augmentation de 72.354.635 francs sur le budget et le collectif de 1968.

Pour l'essentiel, cette augmentation est due aux crédits d'équipement : 47.215.000 francs. Nous dirons, à ce propos, que les opérations prévues à la deuxième loi de programme se déroulent favorablement. La liste des travaux financés en 1968, qui figure à la page 37 du rapport pour avis en témoigne : 200 terrains de sport, 28 piscines couvertes, 191 gymnases...

Le reste des crédits se répartit à peu près à parts égales entre les moyens des services et les interventions publiques. Je n'insisterai pas sur les chiffres mais sur ce qu'ils représentent en mesures nouvelles et, plus précisément, en mesures nouvelles qui doivent retenir votre attention.

En année olympique, c'est, d'abord et bien entendu, la pratique des sports et ce qui la rend possible, c'est-à-dire l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Tous les grands chapitres du budget ont été concernés par les jeux olympiques, en particulier par les voraces jeux de Grenoble qui figurent, à eux seuls, pour près de 90 millions de francs au seul titre des interventions publiques.

Mais jugeons d'après les résultats, en tenant compte à la fois des jeux olympiques précédents et de l'évolution de la pratique du sport dans notre pays.

En 1968, nos représentants ont gagné vingt-quatre médailles contre vingt-deux en 1964. Nous avons obtenu respectivement en 1968 et 1964 : en ski, neuf médailles contre sept ; en athlétisme, deux contre deux ; en natation, une contre une ; en aviron, zéro contre une ; en escrime, deux contre cinq ; en cyclisme, cinq contre deux ; en sport équestre, deux contre deux ; en canoë-kayack, zéro contre une ; en boxe, zéro contre une ; en lutte, deux contre zéro ; en pentathlon moderne, une contre zéro.

Nous nous bornerons à observer qu'il existe chez nous une continuité dans les sports traditionnels tels que l'escrime et le cyclisme, malgré la pauvreté de notre équipement pour ce dernier sport.

Il y a progrès constant dans un sport qui devient aussi populaire — mais qui est combien plus dynamique — que le football, je veux parler du ski. On enregistre une stagnation dans la natation et, si l'on tient compte de nos finalistes aux épreuves de Mexico, quelques progrès en athlétisme.

Le tableau inséré à la page 21 de mon rapport vous permettra, mes chers collègues, de comparer les résultats obtenus à Grenoble et à Mexico avec l'évolution du nombre des licenciés dans les disciplines olympiques. Cette comparaison fera comprendre l'utilité du champion, du chef de file. On comprendra aussi qu'il serait vain d'opposer le sport de masse et la préparation des élites sportives : ce sont deux domaines dans lesquels nos efforts doivent être entrepris simultanément.

Nous serons, en tout cas, bien d'accord sur le fait qu'il ne saurait y avoir de pratique du sport sans un enseignement à la base, c'est-à-dire dès l'école primaire.

C'est sur ce point que j'insisterai dans mon exposé, car l'éducation physique et sportive n'est pas seulement une préparation à la compétition, elle est une des méthodes nécessaires à la formation et à l'équilibre des hommes. L'ignorer dans l'enseignement supérieur — nous l'avons bien vu lors de la discussion de la loi d'orientation — comme on l'ignore, du reste, dans le pays, c'est une erreur. Mais ce serait une erreur beaucoup plus grave encore que de l'ignorer dans les enseignements secondaire et primaire.

Or, que voyons-nous ? Dans le secondaire, où la responsabilité du secrétariat d'Etat est engagée, la pénurie de professeurs et de maîtres tend à s'aggraver : 393 postes sont créés pour 1969, compte tenu du collectif, contre 1.180 en 1968, chiffre déjà faible comparé aux besoins. Nous savons, certes, que 450 postes d'élèves professeurs ont été créés et que leur prise en charge, en année pleine — quinze mois au lieu de trois — représente des crédits élevés. C'est vrai.

Notre inquiétude n'en demeure pas moins vive, car des mesures nouvelles, dont nous félicitons le Gouvernement, vont intervenir en 1969 avec l'application du mi-temps et du tiers-temps pédagogiques à 1.100 écoles primaires et à 129 C. E. S. : 1.100 écoles primaires au lieu de 940 classes expérimentales, c'est révolutionnaire. Mais cela implique un personnel plus nombreux et mieux qualifié, et le problème de l'éducation physique et sportive à l'école primaire, négligé volontairement ou non par les instituteurs, n'en sera pas résolu pour autant.

Depuis cinq ans, notre commission des affaires culturelles s'est penchée sur ce problème et, tout en approuvant les études particulièrement intéressantes menées par les commissions spécialisées du Haut Comité des sports, elle a proposé des mesures transitoires qui figurent, une fois de plus cette année, parmi ses vœux. Je vous demande de bien vouloir les lire, monsieur le secrétaire d'Etat, y compris celui concernant l'utilisation des procédés audio-visuels pour l'éducation physique et sportive.

J'ai rappelé hier, une fois encore, ces suggestions à M. le ministre de l'éducation nationale, au cours de la discussion de son budget. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous demandons de faciliter autant que possible leur solution, dans le cadre de vos responsabilités.

Je limite volontairement mon intervention à cette question primordiale de l'enseignement de l'E. P. S. Je suis, par ailleurs, persuadé que vous nous donnerez des indications sur votre intéressante initiative tendant à la création d'un centre d'information et de dialogue, qui a semblé particulièrement utile à la commission.

Dans la tâche que vous allez entreprendre et que vous définissez, vous pouvez compter sur notre collaboration, sur notre aide amicale et, je l'espère, efficace.

En conclusion, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à votre budget. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

**M. le président.** Avant que n'interviennent les orateurs, je leur demande de suivre l'exemple des rapporteurs, qui ont eu le grand mérite de se tenir dans les limites du temps de parole qui leur étaient prescrits.

Dans la discussion, la parole est à M. Nilès.

**M. Maurice Nilès.** Mesdames, messieurs, nous examinons aujourd'hui, non le budget d'un grand ministère, mais celui d'un secrétariat à la jeunesse et aux sports.

Le rattachement de ce secrétariat aux services du Premier ministre pourrait, certes, incliner à penser que le problème de la jeunesse est devenu une préoccupation majeure du Gouvernement, enfin décidé à faire un réel effort pour répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse, dont l'inventaire a été dressé dans un certain Livre blanc. Force nous est de constater qu'il n'en est rien.

Pour nous, un critère essentiel de toute politique en faveur de la jeunesse est constitué par les crédits. Or, dans ce domaine, le fossé est toujours aussi grand entre les paroles et les actes, entre les déclarations d'intentions et la réalité. Et la réalité d'aujourd'hui c'est l'insuffisance criante des crédits consacrés à la jeunesse et aux sports.

Nous voudrions en souligner quelques aspects.

D'abord, dans le domaine de l'équipement, alors que l'exécution du V<sup>e</sup> Plan accuse un retard certain et ne satisfait pas les besoins les plus urgents, alors que ce retard s'accroît, et que pour le combler une augmentation considérable du volume des crédits d'investissement serait nécessaire, les autorisations de programme, qui représentent, par définition, l'avenir de l'équipement, sont en diminution de 0,07 p. 100 par rapport à 1968.

Soulignons, au passage, que les autorisations de programme exécutées par l'Etat sont majorées de 9,52 p. 100, tandis que les subventions d'investissement sont, elles, en diminution de 3,20 p. 100.

La diminution de 0,07 p. 100 nous montre donc clairement les intentions du Gouvernement.

Quant aux crédits de paiement, si leur montant global subit une augmentation parallèle à celle de l'augmentation du budget de la nation, il est bon de préciser que cette augmentation vise surtout les investissements effectués directement par l'Etat.

C'est là tout une orientation. Les dépenses ordinaires, elles, sont en augmentation de 5,6 p. 100, par rapport à 1968, et cela aussi mérite quelques observations.

Les moyens des services bénéficient d'une augmentation de 11,79 p. 100, mais les interventions publiques diminuent d'environ 10 p. 100. Rien d'étonnant à cela, puisque le crédit de 30.780.000 francs prévu en 1968 pour les Jeux olympiques n'a pas été reconduit, ce qui est logique. Ce qui l'est moins, c'est que les dotations propres aux Jeux olympiques n'aient pas fait l'objet d'un budget annexe ainsi que nous l'avions demandé.

Nous saluons, nous, les jeunes Français et Françaises qui ont obtenu des médailles aux Jeux olympiques, mais il ne s'agit pas, avec les médailles, de camoufler la faiblesse du sport de masse

en France. Les communistes ont toujours défendu l'idée du développement du sport de haut niveau auquel il faut accorder les moyens suffisants, mais pas au détriment du sport de masse.

Or c'est en fait ce qui s'est passé et, si l'on examine de plus près les crédits du chapitre des interventions publiques, on s'aperçoit qu'en définitive l'augmentation réelle des crédits de l'action éducative et culturelle proprement dite est ramenée à 5,39 p. 100. Dans les mesures nouvelles, le Gouvernement s'octroie, en effet, six millions pour créer un centre d'information pour les jeunes — sur lequel d'ailleurs nous aimerions avoir, monsieur le secrétaire d'Etat, des précisions — et 1.610.000 francs qui ne représentent qu'un jeu d'écritures pour régulariser la prise en charge par la jeunesse et les sports de la loi dite congé-cadre, antérieurement supportée par les fonds de formation professionnelle; une augmentation de 11,79 p. 100 pour les moyens des services et de 5,39 p. 100 pour l'action éducative et culturelle.

Il y a là une singulière contradiction entre l'aide apportée aux organismes dits de droit privé et l'augmentation que l'Etat s'octroie. Voilà qui témoigne de l'orientation d'une certaine politique, orientation que nous retrouvons au chapitre 47-51 — action sociale et prévoyance — où les crédits, compte tenu de la prise en charge des bourses congé-cadre, ne sont, en réalité, augmentés que de 350.000 francs, soit 1,15 p. 100, cela représente, en fait, une diminution de l'aide de l'Etat aux camps et aux colonies de vacances, aux maisons familiales de vacances et aux communautés d'enfants.

L'orientation de votre budget, on la retrouve quand il s'agit des cadres.

Si l'on en croit le journal *L'Equipe* du 4 octobre 1968, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré : « Le vrai départ du sport, avec les prolongements, doit s'effectuer à l'école ». Nous souscrivons — une fois n'est pas coutume — à ces paroles. Mais comment les mettez-vous en accord avec vos actes ?

On compte, en France, 12 millions d'étudiants et d'écoliers et seulement 16.000 enseignants d'éducation physique. Vous prévoyez, monsieur le secrétaire d'Etat, la création de 190 postes sur les 2.300 qui avaient été envisagés pour 1969 par le V<sup>e</sup> Plan. Cette année, 8.200 bacheliers s'étaient inscrits pour préparer le professorat d'éducation physique. Vous n'avez pu en recevoir que 2.300 dans les classes préparatoires. Et vous parlez de lancer le plein emploi ! Avec qui ? C'est une dérision et c'est aussi une catastrophe.

C'est une catastrophe pour l'éducation physique à l'école, c'est une catastrophe pour les 1.500 étudiants qui doivent passer le C. A. P. E. S. en 1969, et pour les 600 élèves maîtres. Que vont devenir ces étudiants ? Votre intention serait-elle de mettre au chômage les 1.800 auxiliaires qui, pour certains, occupent des postes depuis plus de vingt ans, cela au lieu de les titulariser, comme il serait naturel ?

Quatre mille étudiants sont actuellement dans les C. R. E. P. S. et les I. R. E. P. S. Quel avenir leur réservez-vous ? Un chiffre si faible de créations de postes face aux immenses besoins de notre jeunesse ne peut avoir qu'une signification : la volonté délibérée de liquider l'éducation physique et sportive au sein de l'école comme discipline d'enseignement. Pour la confier à qui ? Nous posons la question.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive jusqu'en 1933 dépendait du ministère de la guerre et de la santé publique. Ce fut une victoire, fruit d'une longue lutte que d'obtenir qu'il soit intégré au ministère de l'éducation nationale. Il est contraire à tout progrès pédagogique que vous détachiez aujourd'hui ce secteur de l'éducation nationale pour le mettre sous la coupe des préfets plutôt que des inspecteurs d'académie. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de préciser vos intentions à cet égard.

Votre budget nous inquiète à divers titres : d'abord parce qu'il est insuffisant, qu'il ne répond à aucun des besoins de la jeunesse, et surtout parce qu'il compromet l'avenir. Il nous inquiète parce qu'il traduit certains desseins politiques exprimés plus ou moins ouvertement.

L'accroissement des investissements d'Etat au détriment de l'aide accordée aux collectivités ; la diminution des crédits visant à limiter les moyens d'action des mouvements de jeunesse sportifs et culturels ; la discrimination faite entre les différentes associations pour l'attribution des subventions ; les opérations d'animation directe tentées par l'Etat sous prétexte de dialogue, tels les états généraux itinérants, le centre d'information, etc., montrent le désir, non pas de pratiquer une politique en faveur de la jeunesse, mais de gagner la jeunesse à une politique, celle du pouvoir (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*), et c'est peut-être une des raisons qui ont motivé la transformation du grand ministère de la jeunesse en un petit secrétariat d'Etat rattaché au Premier ministre.

Non, ce n'est pas là l'augure d'une grande politique en faveur de la jeunesse. La caractéristique de votre politique,

c'est la démagogie. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*). Elle accompagne la politique générale du pouvoir dont l'essentiel est fait de carence et de volonté de mainmise. Elle est devenue un style de gouvernement. C'est une nécessité pour faire illusion à court terme, plus spécialement à l'égard de la jeunesse.

L'opération *Livre blanc* suivie de celle des 1.000 clubs le montre.

A la commission des affaires culturelles, le 23 octobre, il a été fait état d'un projet qui envisage d'instaurer, à la rentrée de 1969, le mi-temps pédagogique et sportif pour 1.000 écoles primaires et pour 100 C. E. S.

Il y a dix ans déjà, M. Herzog instaurait le mi-temps sportif. Qu'est-il advenu de ces expériences ? Avec quels enseignants pense-t-il vous les mener puisqu'il n'y a pas de créations ?

Les opérations « dialogue », « états généraux itinérants de la jeunesse », « centre d'informations », « office franco-québécois » relèvent de la même démarche qui vise à masquer le refus de faire face au sous-développement et au manque de cadres, le refus de répondre aux véritables aspirations de la jeunesse.

Parallèlement à cette démagogie, destinée à masquer la carence gouvernementale, votre objectif est de vous assurer une mainmise sur la jeunesse, en vue de l'embrigader. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*.)

**M. le président.** Monsieur Nilès, veuillez conclure !

**M. Maurice Nilès.** Dans le secteur sportif, vous imposez, par le moyen de délégations de pouvoirs, la modification des statuts des fédérations et du mode d'élection des dirigeants sportifs et aussi des représentants de l'Etat.

La direction des sports exerce un contrôle renforcé. Les services de l'Etat essaient par ailleurs d'organiser directement des compétitions sportives et font appel à des C. R. S. formés spécialement.

Le sport travailliste ne reçoit pas l'aide à laquelle il a droit. Votre budget traduit votre volonté de réduire au minimum les moyens d'action des associations sportives de la jeunesse. Votre souci principal à court terme reste la préparation de l'élite. Le sport pour tous est essentiellement présenté par vous comme un jeu de détente, ayant une fonction d'évasion et de compensation.

Votre politique sportive tourne fondamentalement le dos aux besoins de la jeunesse et du peuple français.

Une autre politique implique des changements profonds. Elle a été définie par une proposition de loi déposée par le groupe communiste. Fondée sur les besoins du peuple et de sa jeunesse dans l'intérêt national, animée, contrôlée par un grand ministère de l'éducation nationale, elle suppose l'intervention décisive de l'Etat dans la création des bases matérielles et dans l'aide aux mouvements sportifs, qui doivent avoir leur autonomie de gestion.

Dans le cadre d'une pédagogie moderne, les activités physiques doivent, durant toute la scolarité, s'intégrer au processus général d'éducation et doivent ensuite s'intégrer dans l'activité professionnelle.

La charge d'organiser le sport, activité volontaire, doit être dévolue à une confédération sportive, démocratique et indépendante.

Les études des enseignants d'éducation physique et sportive, refondues et réorganisées sur une base universitaire, doivent répondre aux besoins des différents secteurs de la vie nationale.

Les subventions doivent être réparties équitablement et sans exclusive entre les fédérations, les clubs sportifs, les associations de jeunesse proportionnellement au nombre de leurs adhérents et compte tenu de leurs activités. Le financement d'une telle politique qui permettrait de répondre aux aspirations de la jeunesse et aux besoins de la nation pourrait être assuré par une contribution spéciale prélevée sur les entreprises commerciales et industrielles. Mais cela, vous ne le voulez pas.

Malgré toutes vos opérations « dialogue », vous ne vous souciez de la jeunesse que pour essayer de la mettre sous tutelle. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*.)

Votre budget est l'expression d'une politique rétrograde et contraire aux intérêts de la nation et de la France.

Nous ne voterons pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*.)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques-Philippe Vendroux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*.)

**M. Jacques-Philippe Vendroux.** Monsieur le ministre, en guise de préalable, je dois dire que, moi, je voterai votre budget.

Les résultats obtenus par la France aux Jeux olympiques de Mexico sont très remarquables et vous saurez, monsieur le secrétaire d'Etat, en tirer leçon.

La tenue de la délégation française fut exemplaire. Cependant, malgré les bonnes performances d'ensemble, il y a lieu de se poser certaines questions dont les solutions pourraient en 1972 à Munich améliorer encore un bilan dont nous avons aujourd'hui pourtant tout lieu d'être satisfaits.

Nous attendions Roger Bambuck et Msrivonne Dupureur, Jean Wadoux et Hervé d'Encausse et nous vîmes — quelle belle surprise ! — la magnifique Colette Besson.

Nous attendions d'Orlola et nous vîmes le très remarquable Jean-Jacques Guyon.

Nous attendions Trentin et Morelon et nous les vîmes, splendides de volonté, de courage, et aussi — c'est important ! — d'amitié.

Mais nous vîmes aussi surgir de l'anonymat le jeune Daniel Rebillard. Nous attendions Mosconi, Rousseau, Luyce, Christine Caron, Marie-José Kerseaudy et hélas ! nous ne vîmes personne, sauf bien heureusement Alain Mosconi, troisième du 400 mètres nage libre. Nous attendions nos escrimeurs et ils surent se montrer à la hauteur de leur mission. Nous vîmes aussi Robin et quelques autres encore.

Et, comme le faisait remarquer avec beaucoup de pertinence mon ami Bertrand Flornoy dans son avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, il est important de constater deux choses pour ce qui concerne les sports de base que sont l'athlétisme et la natation.

Les résultats des épreuves d'athlétisme furent brillants, il faut le dire, puisque vingt et un de nos athlètes participèrent aux finales. Par contre, les résultats en natation furent une petite déception.

Malgré cela, monsieur le secrétaire d'Etat, et compte tenu de ce que je disais il y a un instant, je considère, et vous aussi certainement, que le culte du champion est un mauvais service qu'on rend au sport français et aux champions eux-mêmes.

Ce n'est pas là une accusation. Vous ne sauriez, d'ailleurs, en être tenu pour responsable. Bien au contraire, vos différents propos m'ont convaincu que vous en étiez l'adversaire et vous avez parfaitement raison.

A n'en pas douter, Bambuck — et je ne citerai que lui — est un grand champion ; mais il n'est pas à lui seul l'athlétisme français et il en est lui-même très certainement le premier conscient.

Rappelez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Quelques jours avant l'ouverture des Jeux olympiques, la presse annonçait qu'un très grand malheur arrivait à la France : Bambuck avait une angine ! A l'opposé — et ce contraste est flagrant — une jeune fille, Colette Besson, dont jamais personne n'avait parlé, que nul ne connaissait sauf de très rares initiés et dont on mettait en doute la sélection — n'était-elle pas seulement remplaçante ? — est montée sur le podium avec sa médaille d'or et aussi avec son émotion qui faisait tant plaisir à voir après sa victoire dans ce 400 mètres extraordinaire. (Applaudissements.)

La première, elle fit jouer notre Marseillaise et monter notre drapeau au mât du stade.

C'est la preuve éclatante, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce que l'on appelle la « championnité » est une bien mauvaise conception du sport. Ne voyez dans mon propos aucune critique sur les résultats de ceux qu'on attendait et qui ne sont pas arrivés ou sont à peine arrivés. Mais vous conviendrez qu'après tout ce qu'on a dit sur certaines de nos vedettes, leurs performances, pourtant très satisfaisantes, ont presque pris les proportions d'une défaite nationale.

Heureusement c'est loin d'être le cas ! Le bilan des Français à ces jeux est très positif. Les équipes de France doivent en être chaleureusement félicitées et je suis heureux de pouvoir leur rendre de cette tribune un hommage bien sincère.

C'est là, monsieur le secrétaire d'Etat, la démonstration qu'une nécessité s'impose de jour en jour d'une façon plus pressante.

Le sport doit commencer à l'école. Ce vaste problème pourrait et devrait même faire l'objet d'un grand débat tant son importance est capitale. Non pas la pratique obligatoire de la gymnastique traditionnelle et dépassée dans les préaux d'école, car elle ennuie les maîtres et les élèves et c'est précisément à cause de ces conceptions ridicules de la pratique de la « gym » que, dès le début de leur scolarité, les enfants risquent d'être à tout jamais dégoûtés du sport.

Une sélection dans la discipline sportive devrait être opérée dès le début de la scolarité d'un enfant. Pour cela, la présence au sein des établissements de maîtres d'éducation physique qualifiés dans toutes les disciplines de base devrait permettre une orientation de l'enfant vers le sport pour lequel il paraît être le plus doué.

Vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat, doivent donc se porter sur cet impératif que personne ne conteste : faire entrer dans les mœurs que le sport doit, dès le début de la scolarité, entrer dans les programmes, au même titre que le calcul, l'orthographe et la géographie.

C'est précisément grâce à cela, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il sera possible, dans les années à venir, de puiser les ressources nécessaires au prestige du sport français dans le monde.

Comme je vous le disais, je me dois, nous nous devons de rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé, à des titres divers, pour faire monter quinze fois les Français sur le

podium de Mexico : les athlètes, bien sûr, et je les citerai les premiers, car ils ont mérité notre reconnaissance ; les entraîneurs et les directeurs nationaux, qui ont su donner aux équipes nationales un moral extraordinaire et faire en sorte que la tenue des athlètes sur les stades et hors des stades force l'admiration de tous.

Je n'oublierai certes pas les présidents et les dirigeants des clubs qui, bien souvent, se dévouent sans compter dans l'ombre et avec une foi remarquable.

Bien entendu, votre direction des sports, monsieur le secrétaire d'Etat, doit, elle aussi, être pleinement associée à ces compléments car son action, depuis de longues années, fut très bénéfique. Autorisez-moi à rendre hommage à votre directeur, mon ami le colonel Crespin, ainsi qu'à toute son équipe que je connais bien et que j'apprécie.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, il ne serait pas juste, il ne serait pas moralement honnête d'oublier celui qui est à la base de tout, celui qui, en 1958, prit la lourde responsabilité de partir de zéro et de tout recommencer, car il n'y avait rien ou presque rien.

Le sport français doit beaucoup à Maurice Herzog, et, dans les quinze médailles obtenues en 1968 à Mexico, il doit trouver la récompense du travail gigantesque qu'il a accompli pendant huit ans rue de Châteaudun. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.) Il serait bien ingrat de ne pas le reconnaître.

Pour conclure, et puisque les citations sont devenues la pratique, je citerai ce qu'écrivait un journaliste de grand talent dans un quotidien du matin :

« Il y a eu Maurice Herzog. Lorsque, dans l'été 1958, cet homme, l'un des plus grands héros français de l'après-guerre, prit à trente-neuf ans la charge du sport et de la jeunesse de la nation, il affrontait une situation lamentable. Le martyr qui subit le vainqueur de l'Annapurna, avec ses doigts perdus, ses pieds à moitié coupés et tout son corps mordu par le gel et par les brûlures des neiges, avait raffermi encore davantage sa volonté légendaire... »

C'est Serge Groussard qui, de Mexico, le 23 octobre dernier, écrivait ces lignes publiées dans l'Aurore.

Ne m'en veuillez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de terminer cette modeste intervention par un hommage à l'un de vos prédécesseurs. Comme beaucoup, comme vous certainement, je suis de ceux qui reconnaissent que le sport français doit beaucoup à Maurice Herzog. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Carpentier. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. Georges Carpentier. La discussion du budget de votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, se situe au lendemain des Jeux olympiques auxquels, bien entendu, on ne manque pas de faire référence.

La France, quant au nombre de médailles, s'y est, il est vrai, honorablement comportée.

Les commentaires, d'ailleurs, sont d'autant plus chaleureux qu'une telle moisson était loin d'être escomptée, et il est bien tentant pour le Gouvernement ou pour la majorité de présenter ces succès comme le résultat de la politique suivie en matière de formation et d'éducation sportives, et de justifier celle-ci par ceux-là.

Pour notre part, nous saluons l'exploit sportif sous toutes ses formes et nous rendons hommage à la valeur de son auteur quel qu'il soit. Mais, cela étant, nous nous posons tout de même des questions.

Ces résultats que certains qualifient de brillants, à quel prix ont-ils été acquis ? Sont-ils le reflet exact de la situation qui est faite au sport en France, de l'effort que l'Etat consent en faveur de la jeunesse ?

Au titre IV, chapitre 43-53, nous constatons la suppression d'un crédit de 30.780.000 francs, ouvert en 1968 pour l'attribution d'une subvention au comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver. Peut-être serez-vous en mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous dire combien de millions ont coûté, toutes charges comprises, la préparation et le déplacement des athlètes français à Mexico.

Peut-être aussi pourrez-vous nous apprendre la destination des équipements de Font-Romeu qui, par suite de l'enneigement et de l'altitude — inférieure d'ailleurs à celle de Mexico, ce qui n'était peut-être pas, à cet égard, un choix judicieux — sont inutilisables cinq mois par an et dont le prix de revient est, dit-on, cent fois supérieur aux réalisations américaines du même genre.

Nous ne sommes pas hostiles à des dépenses que tous les pays participants aux Jeux sont tenus, à des degrés divers, d'engager, mais à deux conditions.

La première, c'est que ces dotations fassent l'objet d'un budget spécial, donc qu'elles n'obèrent pas le budget général de la jeunesse et des sports.

La seconde, c'est que l'élite chargée de représenter notre pays soit l'expression d'un véritable travail en profondeur au sein de la masse des sportifs, dans toutes les disciplines, notamment dans les disciplines de base. Car il est bien vrai que cette élite sera d'autant plus nombreuse et ses résultats d'autant moins sujets à variations qu'elle puisera ses racines dans une masse sans cesse accrue de pratiquants.

A cet égard, il serait bon que l'éducation physique et sportive commence dans les meilleures conditions, dès l'école primaire, et qu'on généralise rapidement les expériences à mi-temps.

Mais, à notre sens, le problème ne pourra trouver une solution que si l'enseignement de l'éducation physique fait partie intégrante de l'éducation nationale et que s'il est assuré, à l'école primaire, par des maîtres spécialisés.

Mais une telle politique exige la mise en œuvre de moyens de tous ordres, ce que votre budget ne permet pas, et relève d'une conception de l'éducation physique et sportive qui n'est pas la vôtre. L'effort financier que vous consentez pour 1969 en est la preuve.

Les crédits d'autorisations de programme, au chapitre 66-50, sont en diminution de 11 millions de francs, ce qui freinera les initiatives qui pourraient prendre les collectivités locales. Au train où vont les choses, on peut se demander si les deux premières années du VI<sup>e</sup> Plan ne serviront pas uniquement à combler le retard accumulé par le cinquième.

Les crédits pour travaux d'aménagement et d'entretien des installations sportives augmentent de 87.000 francs, ce qui est dérisoire. Il en est de même pour les crédits de fonctionnement et d'entretien des installations sportives universitaires : ils ne sont augmentés que de 245.000 francs. Si les municipalités veulent que ces installations soient utilisées, elles n'ont d'autre solution que de se substituer à l'Etat et de prendre en charge les frais de leur fonctionnement — c'est le cas pour les piscines, par exemple — ce qui est à nos yeux tout à fait inadmissible.

En revanche, un crédit de 6 millions a été prévu pour « la mise en œuvre des actions nouvelles envisagées par le Gouvernement en faveur de la jeunesse, notamment pour information des jeunes ». De plus, 3.400.000 francs sont inscrits pour le fonctionnement de l'office franco-québécois et un million pour l'organisation des II<sup>e</sup> Jeux africains de Bamako et la participation des équipes des territoires français aux Jeux du Pacifique Sud. Au total, ces trois chapitres représentent dix millions de francs.

Sans doute ces concours ne sont-ils pas dénués d'intérêt. Mais quand on dispose d'un si maigre budget et que les besoins sont si grands, d'autres choix plus heureux pour notre jeunesse auraient pu être retenus.

Nous ne sommes pas surpris qu'il en soit ainsi, car nous retrouvons là les caractères fondamentaux de la politique du régime, le désir de paraître et la priorité accordée au prestige. Pour le reste, les choses vont comme elles peuvent. Peu importe, par exemple, que les inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports se mettent en grève parce que leurs frais de déplacement ne sont pas payés. Peu importe la situation difficile dans laquelle se trouvent des milliers de clubs de football, de rugby, de basket, de hand-ball, de natation, et d'autres encore. Ils réussissent à survivre, au milieu de difficultés financières inextricables, grâce au dévouement et à l'altruisme d'une poignée de dirigeants et d'entraîneurs bénévoles. Malheur à ceux dont le recrutement s'accroît ! Malheur à ceux qui gravissent les échelons de la hiérarchie et montent dans la division supérieure, parce que les frais, eux aussi, s'accroissent !

Et pourtant, il s'agit bien là d'une entreprise féconde puisqu'elle intéresse la grande masse des jeunes. Il serait légitime que vous les aidiez à vivre par toutes sortes de mesures : encadrement, subventions de fonctionnement, équipement, allègement des frais de déplacement. Craignez, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous ne le faites, de décourager les meilleures volontés et décevoir toute une partie de notre jeunesse qui abandonnera le chemin du stade, de la piscine, ou du gymnase, pour son plus grand dommage et notre plus grande honte.

Cette faiblesse des moyens, nous la retrouvons dans les domaines de l'action éducative et culturelle et de l'action sociale et de prévoyance. Sont en diminution les crédits relatifs aux activités physiques et de plein air — 28 millions de francs — aux bourses et secours d'études, aux bourses de voyage, pourtant bien trop modestes déjà.

Les crédits relatifs aux travaux d'entretien des colonies de vacances sont inchangés. Ont subi une augmentation dérisoire les crédits relatifs à l'éducation populaire, aux colonies de vacances, camps, maisons familiales. Enfin, si le montant des crédits inscrits au chapitre 43-54 concernant la formation des cadres est en augmentation, il s'agit là essentiellement d'un simple jeu d'écritures puisque les charges résultant de l'application de la

loi dite « congés-cadres » étaient supportées auparavant par le fonds de formation professionnelle et de la promotion sociale.

Or il est bien évident que les besoins sont grands dans tous ces domaines et qu'ils ne cesseront de croître, notamment par la suite de la multiplication des maisons de jeunes, des foyers, des associations de toutes sortes. Comment et où trouver les directeurs, les milliers d'animateurs nécessaires, si on ne les forme pas ? Ou bien estimez-vous que là encore les collectivités locales doivent pallier financièrement la défaillance de l'Etat ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, il reste un travail énorme à accomplir dans ce pays.

M. Souchal, rapporteur spécial de la commission des finances, vous a demandé de vous attaquer au sport de masse, car rien n'a été fait dans ce domaine — ou trop peu — depuis dix ans par le Gouvernement.

M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a déclaré devant celle-ci que les remarques qu'il avait présentées l'année dernière restaient valables encore cette année. C'est l'aveu que la situation n'a guère évolué.

Quant à nous, nous estimons que le budget de 1969, pas plus que les précédents, ne permettra de mettre en œuvre la politique sportive et socio-culturelle que la jeunesse de notre pays est en droit d'espérer. C'est pourquoi nous ne le voterons pas. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

— 5 —

## ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Nomination des membres de la commission mixte paritaire.

M. le président. A neuf heures trente-cinq, j'ai fait connaître à l'Assemblée les candidatures pour la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Le délai d'une heure est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres titulaires et membres suppléants de la commission mixte paritaire les candidats présentés.

— 6 —

## LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

### Reprise de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n<sup>os</sup> 341, 359).

## SERVICES DU PREMIER MINISTRE

### III. — Jeunesse et sports (suite).

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Barrot. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jacques Barrot. Monsieur le secrétaire d'Etat, peu de temps après votre entrée en fonction vous avez défini les grands thèmes de votre politique, en plaçant au premier rang le dialogue avec les jeunes. Je salue votre intention et je ne doute pas de votre conviction.

Les événements de mai nous ont montré, s'il en était besoin, combien il était urgent de faire se confronter régulièrement les groupes sociaux. Mais nous ne pouvons nous en tenir aux intentions. Aussi l'examen de votre budget doit-il être l'occasion d'une explication loyale et franche, à la fois sur les buts et sur les moyens, sur leur conformité à l'esprit dont vous vous réclamez. Dans cet esprit, je vous poserai trois questions.

Vous voulez dialoguer, mais avec qui ?

Le haut comité de la jeunesse a rassemblé les mouvements de jeunes. Comme toute institution, il ne se trouvait pas à l'abri des critiques. Il avait cependant le mérite d'exister, de permettre une réelle confrontation entre mouvements et organisations de jeunesse.

On nous parle d'un contact direct des responsables avec les jeunes pris isolément. Que ce type de contact puisse jeter un éclairage complémentaire sur les problèmes de la jeunesse, nous n'en doutons pas ; mais il ne saurait se substituer à la rencontre avec ceux qui ont cherché à traduire les aspirations de leur entourage. Car enfin, la communauté nationale ne vit que par l'ensemble de ces groupes formés par la volonté

de leurs membres. Parfois, au départ, il ne s'agissait que d'une velléité. C'est à nous d'aider à ce que cette velléité se transforme en volonté.

Ces groupes sont le fondement de l'esprit démocratique. Bien sûr, il faut qu'ils soient tolérants, qu'ils s'acceptent mutuellement, qu'ils sachent demeurer ouverts. Mais c'est à nous de les aider au lieu de les condamner.

Ce matin, en entendant certaines critiques, peut-être justifiées parfois, sur les organisations ou les maisons de jeunes, je me remémorais l'intervention de M. le ministre de l'éducation nationale qui insistait sur la volonté optimiste que représente le libéralisme, et sur la nécessité de prendre des risques pour pouvoir gagner les esprits en profondeur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au-delà des livres blancs et des sondages, ne croyez-vous pas indispensable et fondamentale la création d'un conseil national de la jeunesse, un conseil vivant, élargi, où des mouvements de jeunes trouveront, s'il le faut, cette émulation que vous souhaitez ? Le dialogue pourra alors s'engager pleinement. Alors, sans doute, il pourra être répondu aux questions que nous posaient, en mai et en juin, les mouvements de jeunes.

Ma deuxième question a trait à vos objectifs à long terme. L'examen de votre budget nous fournit l'occasion de faire le point de la situation de la nation en face de sa jeunesse.

Le décret vous nommant secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre indique, dans son premier alinéa, que vous avez pour mission « l'étude des problèmes relatifs à la jeunesse, ainsi que les actions en sa faveur en liaison avec les départements ministériels intéressés ».

Vous êtes bien convaincu, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre rôle ne peut être celui d'un simple fournisseur de loisirs, d'un ministre du divertissement. En effet, les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés sont des problèmes globaux, qu'il s'agisse de l'orientation, de la reconversion professionnelle ou de leur intégration dans la cité.

Cette définition globale des tâches implique la convergence des efforts de tous les départements ministériels. Pourtant, tout se passe parfois comme si le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports s'enfermait dans un domaine qu'il défendrait jalousement au lieu de se faire le coordinateur et l'animateur des efforts de tous.

Je pourrais citer quelques exemples : participation bien timide au Fonjep des départements ministériels autres que le vôtre ; difficulté de concevoir, en milieu rural, les équipements socio-éducatifs en commun avec les représentants de votre ministère et ceux de l'agriculture ; enfin, articulation de plus en plus nécessaire entre les écoles et les équipements socio-culturels.

Bien sûr, dans cet effort de coordination, vous n'êtes pas seul en cause, mais le centre d'information-dialogue accroît notre méfiance, monsieur le secrétaire d'Etat.

Cette action nouvelle, comment va-t-elle s'intégrer ? Ne va-t-elle pas se juxtaposer aux moyens dont disposent les autres ministères ? A priori, il nous aurait semblé qu'un B. U. S. plus dynamique, des antennes plus vivantes de l'agence nationale pour l'emploi auraient été plus efficaces, encore que moins spectaculaires.

J'ajoute que nous voyons mal comment cinquante encyclopédistes seront capables de répondre à toutes les questions que peuvent poser les jeunes, et nous ne pouvons nous empêcher de comparer les six millions affectés à cette action aux dix millions dont devront se contenter les associations de jeunes.

Après ma deuxième question : quels sont vos objectifs à long terme ? voici la troisième : quels sont vos moyens ? Elle concerne directement ce budget et, à cet égard, vous me permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas vous décerner la médaille que vous refusez M. Souchal.

Les crédits de fonctionnement et d'animation n'ont pas suivi le rythme de l'effort d'équipement. Certes, comme l'a noté M. Flornoy, l'effort d'équipement a été remarquable, mais le problème des animateurs devient lui aussi absolument capital. C'est ainsi que le Fonjep ne peut pas répondre à toutes les demandes de postes qui lui sont adressées et même lorsqu'il peut former des animateurs, il ne peut pas, faute de ressources, donner aux différents mouvements les moyens de les utiliser.

Je connais, monsieur le secrétaire d'Etat, votre désir de lier par contrat les mouvements de jeunesse et les associations à votre ministère et je l'approuve. Ils doivent justifier des aides qui leurs sont apportées en faisant la preuve de leurs propres apports ; encore faut-il que ceux-ci soient effectivement conçus par rapport à des objectifs définis en commun de façon démocratique.

Le statut des animateurs devra, dans les années qui viennent, faire l'objet d'une étude approfondie afin de permettre l'existence d'une carrière d'animateur, à la fois assez complète pour permettre une promotion et assez souple pour éviter que

l'on ne tienne pas compte des différentes formes d'animation. Quant aux animateurs bénévoles, il est peut-être de bon ton de les critiquer, mais n'oublions pas que leur action est forcément éphémère et qu'elle constitue un premier pas vers l'apprentissage de la responsabilité.

J'évoquerai d'un mot la loi congé-cadre jeunesse qui a constitué un progrès remarquable dans le sens de la participation. Mais qui dit participation dit aussi prise de responsabilité. Nous espérons beaucoup de cette loi, puisque cette année vous preniez en charge directement les dépenses de ce congé. Vous prévoyez un crédit de 1.900.000 francs, mais déjà l'an dernier M. Flornoy avait, dans son rapport, demandé qu'on y consacre de 2 à 4 millions. Nous en sommes loin ! Pour ma part, la réponse à une question écrite que je vous avais posée à ce sujet me laissait espérer un crédit plus important. Or le montant des bourses va être à peine suffisant pour permettre vraiment aux jeunes salariés d'effectuer leurs stages dans de bonnes conditions.

A tout le moins, je vous demande avec insistance, monsieur le secrétaire d'Etat, d'organiser une campagne d'information auprès des employeurs pour qu'ils accordent plus facilement ce congé-cadre jeunesse. L'Angleterre est en train de faire un effort considérable dans cette voie ; nombre d'entreprises y accordent un jour de congé par semaine à ceux de leurs salariés qui font état des qualités requises pour recevoir une formation d'animateurs. En suivant cet exemple, nous ne résoudreons pas seulement les problèmes de la jeunesse, nous préparerons aussi les futurs cadres dont la nation a besoin pour parvenir à cette éducation permanente et cette formation culturelle qui intéressent adultes et jeunes et qui devraient faire l'objet d'une loi-cadre, comme M. le président : Jacques Duhamel vient de le demander à M. le Premier ministre.

Aborder les problèmes de la jeunesse conduit en définitive à se préoccuper de tous les problèmes de la nation. Une politique de la jeunesse ne doit pas aboutir à une ségrégation. Nous savons combien les nations paient cher la ségrégation d'une partie du corps social.

Je conclus en faisant suivre mes trois questions de quelques souhaits.

Puissiez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, établir un véritable dialogue, qui ne soit pas un de ces dialogues préfabriqués, où l'on choisit son interlocuteur et où on le place dans une situation telle qu'il ne peut pas répondre sincèrement.

Puissiez-vous être, au sein du Gouvernement, cet animateur qui fera prendre conscience à tous ses collègues de l'aspect « jeunes » des problèmes.

Cet esprit, cette méthode, monsieur le secrétaire d'Etat, ne sont peut-être pas très voyants ; ils exigent du temps, de la patience. Mais en matière d'éducation et de formation des hommes, seule en définitive une action prolongée permet d'obtenir des résultats efficaces.

Je suis convaincu que le jour où la nation, en matière de politique de la jeunesse, sera placée devant des perspectives claires et des idées cohérentes, elle consentira l'effort nécessaire pour la réussite de votre action. Le vent ne souffle fort que pour ceux qui savent où ils vont. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Joanne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Louis Joanne.** Mesdames, messieurs, la progression du budget de la jeunesse et des sports est en augmentation légère... bien légère, et l'examen de quelques chapitres appelle plusieurs remarques.

Les crédits de fonctionnement, les « moyens des services », représentent, avec environ 472 millions de francs, quatre fois les crédits d'animation ou d'« intervention publique ». Cette disparité donne l'impression d'un faible rendement de la machine administrative.

Les dépenses d'interventions publiques comportent des actions nouvelles pour près de 14 millions de francs.

Six millions de francs doivent être consacrés à la création d'un Centre d'information en faveur de la jeunesse. Cette initiative nous paraît heureuse, mais à une condition : la diffusion de l'information doit se faire non pas à l'échelon national, mais à l'échelon départemental et si possible au centre géographique du département, et cela pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, le centre de diffusion doit être facilement accessible aux jeunes, donc suffisamment proche.

Ensuite, l'accueil doit y être chaleureux et personnel afin qu'un climat de confiance puisse s'établir. On sait combien la rupture entre les générations est profonde ; des centres départementaux d'information peuvent contribuer au rapprochement, j'allais dire à la réconciliation. Un énorme centre bureaucratique établi à Paris ne remplirait pas ces conditions. D'ailleurs quel héroïsme ne faudrait-il pas à un jeune pour risquer ses pas dans le labyrinthe d'un centre administratif impersonnel et froid !

Il y a une autre raison : une large diffusion de l'information à l'échelon national présente l'inconvénient de créer de multiples désillusions car on ne peut pas satisfaire tout le monde. Un exemple : lorsque l'UCPA propose, par une émission télévisée, des bourses pour des stages de neige, aussitôt de nombreuses demandes affluent à Paris et sont répercutées à l'échelon départemental. Comme on peut à peine en satisfaire le dixième, on fait forcément de nombreux mécontents. Il importe de ne proposer que ce que l'on est en mesure de tenir.

Trois millions et demi de francs doivent assurer le fonctionnement de l'office franco-québécois. A certaines conditions on peut estimer qu'il s'agit là d'une œuvre utile, tout en considérant, à la différence de ce qui a pu être réalisé pour l'Allemagne avec d'excellents résultats, que les échanges entre Canadiens et Français seront plus difficiles à organiser en raison de la distance qui sépare les deux pays et donc du prix élevé des voyages.

70.000 francs doivent être consacrés à une opération dite : « Etats généraux itinérants de la jeunesse ». Nous y voyons, monsieur le secrétaire d'Etat, votre intention de prendre contact avec les départements et, à ce titre, cette initiative est heureuse. Mais il m'apparaît tout à fait souhaitable, d'abord, que ce soit l'occasion d'un véritable dialogue avec les jeunes et ensuite que ces derniers soient véritablement, non seulement écoutés, mais entendus ; c'est-à-dire que les vœux et les observations qu'ils seront amenés à faire soient suivis d'effet.

Il est tout à fait déplorable de demander aux gens ce qu'ils pensent ou ce qu'ils désirent, et de ne pas donner ensuite la suite logique que cela comporte. Avec les jeunes cela ne marche pas deux fois.

Une enquête considérable et coûteuse avait été menée par votre prédécesseur. Elle s'est concrétisée par l'édition du *Livre blanc de la jeunesse* dont on a dû faire un résumé pour espérer le faire lire. D'après certaines déclarations, il aurait suffi d'en prendre connaissance pour prévoir tous les événements du mois de mai. On déplore dans ce cas que des moyens appropriés n'aient pas pu être mis en œuvre pour éviter l'installation du désarroi et le déclenchement de la violence.

Le budget de la jeunesse et des sports supporte cette année les dépenses afférentes aux dispositions de la loi congé-cadre dont l'idée est excellente mais dont l'application, comme l'orateur précédent l'a souligné, reste délicate en raison du peu d'enthousiasme manifesté par les chefs d'entreprise.

193 postes nouveaux d'enseignants d'éducation physique sont prévus, soit environ 2 par département. C'est le chiffre le plus bas atteint depuis 1954 et les 5.000 à 6.000 jeunes qui poursuivent actuellement leur formation d'éducation physique, en particulier dans les C.R.E.P.S., sont particulièrement inquiets de cet état de choses.

Chaque professeur d'éducation physique disposera en moyenne d'un crédit annuel de 200 francs pour l'achat du matériel de gymnastique et de sport. C'est ridiculement peu quand on songe qu'un simple ballon coûte de 50 à 70 francs.

Je me permets d'attirer votre attention sur le secteur post-scolaire. Il paraît tout à fait méconnu et est encore moins favorisé. Les inspecteurs départementaux disposent pour toute l'action dans ce domaine d'un crédit moyen annuel de 0,40 franc par jeune.

Un abattement de 140.000 francs est prévu sur les crédits d'animation. Vous espérez en outre, monsieur le secrétaire d'Etat, réaliser sur tout ce budget, une économie supplémentaire de 20.000 francs. J'y vois une manifestation de bonne volonté à l'égard de M. le ministre de l'économie et des finances.

Je n'ignore pas les gros efforts qui ont été accomplis dans les années passées. Nous en voyons l'heureux effet dans les résultats aux jeux Olympiques — et cela a été souligné au cours des précédentes interventions — qui placent la France en excellente position mondiale. Mais ces efforts ne doivent pas être ralentis, au contraire.

Or, ce budget est stagnant, sinon en régression et à ce titre sa lecture laisse à la fois une impression de tristesse et un sentiment d'inquiétude. En valeur absolue, il reste très insuffisant et il ne vous donne pas, monsieur le secrétaire d'Etat, les moyens d'une action.

En cette période d'importante mutation sociale, plusieurs faits s'imposent :

Les scolaires et universitaires passent plus de la moitié de leur temps en dehors de l'école, de l'université ou du domicile familial.

Par l'automatisation et l'amélioration des techniques, la durée du travail va inévitablement diminuer et le temps des loisirs progresser, d'où la nécessité plus impérieuse d'en prévoir l'organisation, l'animation surtout, et de multiplier les équipements.

Dans l'industrie, l'effort intellectuel est en voie de se substituer de plus en plus à l'activité physique ; par suite, la détente, les sports devront prendre une bien plus large place afin d'apporter les correctifs à une dépense cérébrale trop exclusive.

Enfin, certaines catégories sociales, comme les agriculteurs, les artisans, les commerçants, aspirent désormais aux vacances, alors que jusqu'à présent ils en étaient frustrés.

Et tout cela se déroule dans le climat social que nous connaissons, qui a bien souvent été analysé depuis le mois de mai dernier et qui se caractérise de la façon suivante :

Uniformité monotone — un instant rompue — de la vie sociale bureaucratique et standardisée ;

Ambiance de facilité, climat peu tonique incitant davantage à être sportif devant l'écran de télévision que sur le terrain ;

Rythme saccadé et accéléré, générateur de déséquilibre ;

Vie urbaine et promiscuité diminuant la part d'oxygène impartie à chacun ;

Socialisation excessive qui supprime la responsabilité, diminue le risque, ne laissant plus à l'individu la dose minimum de combat quotidien utile au dépassement de soi et au développement de la volonté ;

Crise générale de l'autorité, d'où résulte chez les jeunes, même s'ils n'en ont pas pleinement conscience, un sentiment d'insécurité ;

Absence d'idéal, qu'on remplace selon l'âge ou la mentalité soit par le souci exclusif du gain ou du confort, soit par l'anti-conformisme érigé en doctrine, soit par des mystiques ou des philosophies plus ou moins négatives.

En dehors d'un enseignement amélioré et mieux adapté, en dehors d'une meilleure organisation du travail répondant davantage à la vocation de chacun, l'organisation saine des loisirs, et surtout leur animation, l'incitation aux sports, doivent apporter le correctif indispensable, j'allais dire le contrepoison à une vie moderne assez désastreuse à certains égards.

Il ne s'agit pas de créer une jeunesse d'Etat dont personne ne veut et qui irait à l'encontre des buts proposés, ni de plaquer sur les jeunes un certain nombre de dispositions imaginées sans eux, mais il faut promouvoir une action véritable en faveur de la jeunesse par l'intermédiaire des inspecteurs départementaux, des établissements scolaires et universitaires et par le soutien efficace et désintéressé des mouvements ou organisations de jeunesse et de sports répondant à des critères minima de sérieux et d'intérêt public.

Là est le chemin assuré de l'avenir. Conscient de l'acuité et de l'urgence de ces problèmes, le département de la Charente-Maritime vient, entre autres, de prendre deux initiatives importantes :

Premièrement, le financement de deux piscines chaque année, soit une dépense à la charge des collectivités de 500 millions d'anciens francs en cinq ans.

Deuxièmement, la création d'un corps d'animateurs cantonaux ruraux, ayant pour triple mission de créer des activités là où elles font défaut, de soutenir les responsables bénévoles et les organisations de jeunes, de coordonner les efforts des uns et des autres. 40 postes sont prévus, ce qui représente un effort financier considérable. Cette expérience est commencée. Elle est à suivre de près, elle nous semble du plus haut intérêt.

Il est souhaitable qu'à l'image du dynamisme manifesté par ce département, il y ait à l'échelon de l'Etat une prise de conscience aiguë des problèmes d'animation.

Je terminerai en soulignant qu'il me semble de la plus haute importance d'établir des traits d'union entre le secteur scolaire et le secteur non scolaire, c'est-à-dire de favoriser l'ouverture des établissements vers l'extérieur.

Pour cela, entre de multiples dispositions, il apparaît évidemment souhaitable qu'une certaine évolution d'état d'esprit se manifeste chez les professeurs d'éducation physique, afin qu'ils débordent le cadre de la stricte distribution d'un enseignement de gymnastique, acquièrent l'esprit d'animateurs et ne se contentent pas d'être de simples instructeurs six mois sur douze de l'année.

D'autre part, si l'on incite les établissements à créer des foyers sociaux éducatifs, il m'apparaît indispensable qu'ils soient largement ouverts à l'extérieur ; la coupure entre la vie scolaire et l'extérieur est tout à fait détestable.

Nous n'ignorons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que tous les efforts que vous déployez se heurtent à des problèmes financiers conjoncturels difficiles à résoudre, mais il y a 15 millions de jeunes Français et nous ne pouvons pas les sacrifier aux difficultés présentes. Il nous faut assumer avec courage et intelligence la responsabilité de leur avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Stasi. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Bernard Stasi. Mon intervention sera brève parce que, sur le fond des problèmes concernant la jeunesse et les sports, il n'y

a pas de profondes divergences de vues entre vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et la grande majorité de la représentation parlementaire.

Sans doute, un non inscrit est-il particulièrement peu qualifié pour parler au nom de l'ensemble de ses collègues, surtout après que chaque groupe a délégué à cette tribune un de ses représentants, mais il m'apparaît évident que tous les députés, tout au moins ceux qui sont ici présents — et c'est aussi le cas, j'en suis persuadé, de bon nombre d'autres — sont intimement convaincus que le sport est un élément privilégié de l'éducation de la personnalité et que les problèmes de la jeunesse sont parmi les plus importants de ceux qui se posent à la nation.

Il ne s'agit donc pas, dans ce débat, de chercher à se convaincre mutuellement, mais d'examiner ensemble les moyens d'assurer chaque jour davantage et dans de meilleures conditions l'intégration du sport dans l'éducation et l'intégration de la jeunesse dans la communauté.

Si je n'ai pas la prétention de proposer des solutions originales, j'aurais le pénible sentiment de manquer à mon devoir si je n'apportais pas ma modeste contribution à cette discussion et à cette recherche, avec l'humilité de celui qui, ayant servi pendant trois ans au sein de votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, ne sous-estime pas les difficultés auxquelles vous vous heurtez, mais aussi avec la conviction et le désir de vous aider de celui qui, parce qu'il aime passionnément le sport et ne se sent pas trop éloigné de la jeunesse, vous considère un peu comme son ministre, avec ce que cela implique de respect et, si vous le permettez, de sympathie.

Traiter du sport dans la formation de l'individu, c'est évidemment évoquer, en premier lieu, le problème du sport à l'école. Tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont fait ressortir l'importance de ce problème et insisté sur l'effort qui doit être accompli.

Pour l'enseignement du premier degré, M. Bertrand Flornoy a préconisé une série de mesures susceptibles d'améliorer sensiblement la situation actuelle, situation dont il a montré la gravité. Par conséquent je n'y reviendrai pas.

Dans le second degré, il s'agit aussi d'obtenir à la fois plus de temps, plus d'espace et plus de cadres.

Plus de temps, cela veut dire que les horaires et les programmes doivent être aménagés afin de favoriser la pratique des activités sportives. Dans son rapport écrit, M. Bertrand Flornoy a fait allusion au rapport du haut comité des sports. Ce rapport, qui a eu pour seul tort d'être déposé en mai 1968, à un moment où les Français avaient d'autres soucis en tête, propose une nouvelle répartition du travail scolaire et des congés : deux mois de vacances d'été, allongement à trois semaines des vacances de fin d'année, coupure d'une semaine de congé au milieu des deux premiers trimestres de l'année scolaire.

Plus de temps, cela signifie également que dix heures doivent être consacrées chaque semaine à la pratique du sport et que les séances devraient durer au moins une heure et demie.

Plus d'espace, cela implique que soit poursuivi le vaste effort d'équipement sportif entrepris dès 1961 sous l'impulsion d'un homme dont je m'honore d'avoir été le collaborateur et auquel M. Jacques-Philippe Vendroux a rendu tout à l'heure un sympathique et émouvant hommage. Je veux parler de M. Maurice Herzog.

Il faut se réjouir, à cet égard, de la volonté que vous avez affirmée, monsieur le secrétaire d'Etat, d'assurer le plein emploi des installations sportives et je souhaite que les expériences actuellement tentées dans les académies de Reims et de Caen puissent être très bientôt étendues à l'ensemble du pays.

Il convient de se réjouir aussi de l'orientation de la politique d'équipement vers la réalisation de grandes bases de plein air qui doivent faire découvrir aux enfants des sports qu'ils pourront pratiquer pendant leurs loisirs et leurs vacances et, du moins pour certains d'entre eux, dont ils pourront continuer la pratique lorsqu'ils auront quitté l'école et jusqu'à un âge avancé.

Plus de cadres, enfin, car l'augmentation des effectifs scolaires rend largement insuffisant le nombre des enseignants d'éducation physique. Et comment ne regretterais-je pas, avec tous mes collègues, que 190 créations de postes seulement soient prévues pour 1969 ?

Si, dans la plupart des secteurs, on peut effectivement considérer, suivant l'expression de M. Flornoy, qu'il s'agit d'un budget de croisière, c'est-à-dire que les diverses dotations, si elles ne prêtent pas à exaltation, apparaissent tout de même de nature à permettre, tant bien que mal, la poursuite de l'action entreprise, dans ce domaine, il n'est plus question de croisière, mais de naufrage et nous espérons que vous ne resterez pas insensible à ces appels de détresse.

Sans doute le vaste effort accompli par l'éducation nationale est-il à l'origine de cette portion congrue. Mais c'est mécon-

naître que le développement, dans un certain esprit, des activités sportives peut contribuer très efficacement au rajeunissement de l'éducation nationale.

En effet, ainsi qu'en témoignent les quelque quatre-vingts « républiques des sports » réparties à travers tout le territoire, l'éducation physique et sportive est un terrain privilégié pour l'apprentissage des responsabilités, de l'esprit communautaire, du sens social et civique et ce sont précisément ces qualités que l'éducation nationale renouvelée aura pour mission et pour ambition de susciter et de développer parmi les élèves.

Ainsi, loin d'être sacrifiées, comme cela semble être un peu le cas, à la politique de modernisation de l'éducation nationale, les activités sportives devraient au contraire contribuer dans une large mesure à cette rénovation pédagogique et à cette remise en cause de notre système d'éducation.

Comment ne pas formuler le vœu que le même dynamisme et le même esprit conquérant qui ont présidé à la préparation des Jeux olympiques, soient désormais apportés à cette tâche ? Mais à vrai dire, et même si c'est un colonel qui, sous votre autorité, monsieur le secrétaire d'Etat, dirigera l'assaut, il ne s'agit pas en l'occurrence d'une citadelle ennemie à conquérir, il s'agit d'un enrichissement mutuel à réaliser, pour le plus grand bien de la jeunesse et de la nation tout entière, entre l'école et le sport.

La promotion de la jeunesse et son intégration dans la vie de la nation passent nécessairement, me semble-t-il, par le dialogue avec les mouvements de jeunesse et les intentions que vous avez manifestées à cet égard, ne peuvent que rassurer ceux qui craignaient je ne sais quel malentendu.

Mon ami M. Jacques Barrot ayant largement traité de la nécessité de ce dialogue et de l'esprit dans lequel il doit être institué, je n'insisterai pas.

M. le président. Je vous prie de conclure : vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Bernard Stasi. Je n'aborderai pas non plus le problème des animateurs dont nous connaissons tous l'importance mais qui a déjà été abondamment traité. Il est évident que la fonction d'animation ne pourra être convenablement remplie que par un corps professionnel d'animateurs agissant dans le domaine socio-éducatif.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais connaître votre opinion à l'égard d'un projet qui me paraît répondre à la fois aux deux préoccupations fondamentales qui nous animent : donner une place plus grande aux activités physiques dans la formation de la personnalité et permettre à la jeunesse de participer plus activement à la vie de la nation. Je veux parler de la création d'un service civique national.

Vous n'ignorez pas qu'un groupe de réflexion, créé par M. François Missnife, a étudié dans les premiers mois de cette année la façon dont une telle opération pourrait être menée à bien.

Je n'entrerai pas dans les détails et je n'exposerai pas les modalités qui ont été retenues par ce groupe de travail. Je dirai simplement que ce service civique pourrait, soit précéder le service national — ce qui contribuerait à résoudre le problème du chômage des jeunes — soit constituer une cinquième option du service national, à côté du service militaire, du service de défense, de la coopération et de l'assistance technique.

Quelles seraient les missions du service civique ? Ce pourrait être des activités d'animation culturelle et sportive, des actions de développement et d'aménagement du territoire, notamment dans les zones rurales, des interventions d'aide sociale aussi en faveur, par exemple, des personnes âgées, des travailleurs migrants, des malades ou des sinistrés.

À l'heure où la participation, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, est considérée comme une exigence de la démocratie, peut-on négliger cette chance et ne pas jouer cet atout ?

Je n'ignore pas les difficultés de toutes sortes auxquelles la création de ce service civique se heurterait nécessairement. Je sais aussi que ce problème intéresse divers départements ministériels et que l'identité de vues de l'ensemble des membres du Gouvernement sur une question si importante ne se réalise pas forcément en quelques semaines ; mais j'aimerais tout de même que le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports veuille bien nous dire, ne fût-ce que d'un mot, si la réalisation de ce projet peut être considérée comme l'un des objectifs de sa politique.

Puisse ce débat vous convaincre, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un grand nombre de parlementaires considèrent comme essentielles les responsabilités qui sont les vôtres, connaissent les difficultés que vous devez vaincre et sont disposés à vous aider à être — suivant votre formule — auprès de vos collègues du Gouvernement comme auprès de l'opinion publique, un avocat éloquent et efficace de la cause du sport et de celle de

la jeunesse. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Mazeaud. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le secrétaire d'Etat, au lendemain de la plus grande compétition où nos équipes ont fait beaucoup plus que participer, vous nous présentez le budget qui doit permettre le développement du sport. Au lendemain d'événements qui nous ont tous bouleversés, vous nous présentez le budget qui doit permettre une certaine réorganisation de la jeunesse.

Je sais les efforts que vous avez faits pour que ces dotations soit en augmentation, et à quels impératifs vous vous êtes heurté. Permettez-moi, d'exprimer le souhait que, dans les prochaines années, on comprenne l'importance capitale du secteur de la jeunesse et des sports dont dépend l'avenir de la nation.

Avant de vous faire part de mes observations, je voudrais introduire une remarque préliminaire. Il serait souhaitable que, dès l'année prochaine, les deux grands chapitres « jeunesse » et « sports » de votre budget soient fondus en un seul, ce qui vous permettrait une certaine souplesse et éviterait certains rapports qui ne correspondent pas toujours à de réelles nécessités.

Certaines activités de jeunesse devraient dépendre d'ailleurs de votre collègue de l'éducation nationale : n'a-t-il pas la charge des jeunes jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ? A mon sens, votre budget devrait répondre essentiellement aux activités de sports et de loisirs pour la jeunesse. Ainsi serait évitée la complexité qu'entraîne parfois la dualité de compétences.

C'est en facilitant la pratique du sport, en organisant les périodes de loisirs que vous répondrez le mieux aux aspirations légitimes de tous les jeunes.

Aujourd'hui, il vous faut encourager les mouvements de jeunes, mais ceux-ci ne doivent pas oublier leurs obligations. Les fonds publics ne peuvent être dispensés qu'à des associations qui acceptent le contrôle de vos services. Si, personnellement, je souhaite que cesse dans l'avenir cette prolifération de mouvements — qui vous contraignent d'ailleurs à parcelliser vos subventions, prolifération qui frappe également les clubs sportifs où il y a inflation — je pense que l'une des tâches les plus urgentes est de reprendre le statut des maisons de jeunes et de la culture.

Il me faut également, monsieur le secrétaire d'Etat, avant d'émettre certaines réflexions personnelles, vous rendre hommage, ainsi qu'à vos prédécesseurs, pour la réussite incontestable des jeux d'hiver et la réussite certaine de nos coureurs à Mexico. C'est à vous que nous le devons. J'y associerai le colonel Crespin qui, depuis des années, s'est efforcé avec ses services de forger le moral de nos équipes olympiques, ce qui a permis d'obtenir les résultats exceptionnels que nous connaissons.

Je tiens à exprimer aussi mon admiration aux directeurs techniques. MM. Bonnet, Robin, Zins, Magakion, Gérardin, pour ne citer qu'eux, méritent toute notre reconnaissance, car nous savons avec quelle passion, et avec quel dévouement — souvent avec peu de moyens — ils ont mené à bien le combat du sport français. Enfin, mes félicitations vont à nos représentants, médaillés ou non. Les exploits de notre équipe du 4 fois cent mètres, de Mosconi et de nos cyclistes, comme l'étaient hier ceux de nos skieurs, sont des exemples étonnants pour la jeunesse du monde entier. Je noterai à ce sujet que, malgré des moyens de recrutement souvent très faibles, la France, avec ses treize finalistes en athlétisme — dont certains, comme Bamback, ont d'ailleurs cumulé plusieurs épreuves — a été pratiquement présente partout, nos participants battant ou égalant en cette occasion 17 records nationaux et plusieurs records d'Europe.

Oui, c'est bien l'ensemble de vos efforts à tous qui a permis de tels résultats, efforts qui se sont orientés tout aussi bien vers la préparation olympique que vers le développement des équipements.

Faut-il rappeler à ce sujet les bienfaits de la loi de programme qui, permettant l'accroissement des installations, ne relève plus le sport au rang des activités de second ordre ?

Il serait d'ailleurs souhaitable d'installer partout et de manière identique ces équipements, malgré les réticences de certaines municipalités qui sont encore plus volontiers disposées à faire du « heau » que du « rationnel ». Il faudra aussi que les installations soient utilisées constamment — et non pas uniquement le dimanche — aussi bien par les élèves que par les éléments non scolaires. Le stade n'est-il pas un lieu public ?

Maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, il s'agit de poursuivre les efforts entrepris et, à cet effet, il faut, me semble-t-il, envisager un programme nouveau, compte tenu de circonstances nouvelles dues notamment au fait que le nombre des jeunes s'accroît chaque jour.

Il apparaît indispensable de s'attacher à réaliser le développement de ce que des spécialistes, plus qualifiés que moi, ont appelé le sport de masse, ou, si vous préférez, le sport du plus grand nombre.

Il nous faut en effet, pour les compétitions de demain, un véritable réservoir de champions atteignant le niveau international. Applaudissant aux résultats de Delecour et de Piquemal, je constate qu'ils courent sous nos couleurs depuis de trop nombreuses années. M. Gaston Meyer écrivait récemment à ce sujet : « La France sait découvrir et préparer techniquement des champions ; elle sait aussi les prolonger ! ».

Sans faire preuve, croyez-moi, de pessimisme, je voudrais préciser que nos résultats ne doivent pas faire illusion. Nos médailles, qui n'ont pas toutes la même valeur, sont la récompense d'exploits exceptionnels mais elles ne sauraient faire oublier une certaine déléssance du sport de compétition. Nos directeurs techniques ne me démentiraient pas, même si le fait d'obtenir une médaille de bronze avec un garçon âgé de 33 ans et des médailles d'or et d'argent avec des sportifs qui ne disposent d'aucune installation pour s'entraîner, est, je le répète, tout à leur honneur. Le colonel Crespin lui-même précisait à Mexico que la moisson de médailles était un miracle et qu'il entendait s'attacher à son retour à résoudre le problème du sport de masse.

C'est là, monsieur le secrétaire d'Etat, le véritable problème, c'est là que doit se situer toute politique d'avenir. Tous les jeunes Français doivent avoir la possibilité de pratiquer le sport. Si un récent sondage de l'institut français d'opinion publique permet de conclure que 73 p. 100 des jeunes de 15 à 19 ans font du sport, cette statistique, qui tient compte des éléments scolarisés qui sont tenus d'en faire mais qui ne pratiquent pas, me paraît inexacte. Il faut, hélas ! constater qu'en Europe notre pays est celui où le nombre d'affiliés aux fédérations sportives est le moins important : à peine deux millions, soit un jeune sur sept.

Pour atteindre l'objectif visé, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut vous pencher sur le problème du sport à l'école primaire, suivant le vœu maintes fois émis par notre rapporteur, mais aussi au C. E. S., au lycée, à l'université et dans les entreprises. Il vous faut résoudre ce problème ; c'est à vous qu'appartient cette lourde responsabilité, mais c'est là sans conteste la plus urgente des nécessités pour notre nation.

Je sais bien que, pour arriver à ces fins, il vous faudra une totale compréhension de votre collègue des finances. Il se révèle indispensable en effet de développer les équipements, encore qu'il y ait lieu de reconnaître qu'en dehors des grands centres urbains, on peut courir et sauter partout, en pleine nature, sans qu'il soit besoin d'une piste de 400 mètres ou d'un sautoir en tartan. Mais surtout, il importe d'augmenter le nombre des professeurs et des éducateurs.

Le ministre de l'éducation nationale me répondait ici même qu'il vous y aiderait, considérant comme primordiale la création de postes de maîtres et ajoutant — ce que j'ai toujours espéré — qu'il fallait envisager la décentralisation de lycées comme celui de Font-Romeu, sorte de préfiguration de l'université de l'avenir où l'on pratiquerait tout aussi bien les activités physiques et culturelles que les activités intellectuelles. Le législateur a d'ailleurs récemment affirmé sa volonté à ce sujet. Dans le débat sur la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, à l'unanimité fut inclus le sport à l'université. On répondait en cela aux vœux bien souvent exprimés, notamment par le haut comité des sports.

S'il nous faut des hommes pour encadrer notre jeunesse, vous comprendrez combien je regrette l'insuffisance du budget en ce domaine, recul incroyable quant au nombre des postes d'enseignants proposés, situation lourde de conséquences, notamment en ce qui concerne les auxiliaires d'éducation physique et sportive qui seront remplacés par les professeurs et maîtres sortis du concours.

Mais ne pourrait-on, pour pallier ce manque d'éducateurs, retenir la suggestion d'un de vos prédécesseurs ? Certains jeunes du contingent, et notamment les athlètes appelés sous les drapeaux, ne pourraient-ils pas venir en aide aux instituteurs incapables d'assurer seuls les heures d'éducation physique et sportive ? Ce ne serait, certes, qu'un palliatif et il faudra dans les prochaines années respecter le nombre de postes prévus par le Plan, à défaut de quoi nous ne pourrions jamais réaliser cet espoir trop longtemps caressé : le mi-temps pédagogique.

Pour donner aux hommes de demain le sens réel de leurs obligations, il faut enseigner aux jeunes les disciplines sportives qui développent la maîtrise de soi et la volonté, vertus indispensables à l'exercice des responsabilités sociales, l'esprit d'équipe préparant à la participation démocratique.

Or, la seule expérience que nous allons tenter en 1969 est celle du tiers-temps pédagogique, ne laissant qu'un septième de semaine pour le plein air et les activités sportives. C'est une expérience insuffisante, d'autant plus qu'elle ne touchera qu'un nombre très limité d'école primaires et de C. E. S.

Les établissements où le mi-temps fut une réalité ont connu d'excellents résultats. Pourquoi ne pas envisager plus rapidement l'extension de ces méthodes ?

Ayant pris le goût du sport au cours de la scolarité obligatoire, les jeunes continueront leur activité à l'université ou dans l'entreprise. Certes — et c'est là un problème non moins important — il vous faut, pour répondre aux aspirations de cette jeunesse ayant quitté l'école, aider les clubs privés. Il faut, pour reprendre l'expression de Bobin — un peu le sorcier de l'athlétisme français — envisager ces associations comme de véritables structures d'accueil.

Ainsi, à côté du C. E. S., du lycée ou de la faculté et avec les mêmes équipements, un club privé pourra permettre une liaison étroite entre le sport scolaire et universitaire et le sport civil. On évite, de cette façon, la prolifération d'installations, les limitant approximativement à chaque canton et on réalise, par là même, leur plein emploi.

On pourrait également, pour compenser le manque de professeurs, envisager de tout centrer autour de ces structures, en demandant au directeur technique régional de superviser le travail qui s'y effectue. L'A. S. S. U. comme les fédérations trouveraient intérêt à un tel système. Qu'il me soit permis ici de rendre hommage à leurs dirigeants bénévoles pour lesquels il serait souhaitable de rétablir l'ordre du mérite sportif, récompense bien méritée de leur dévouement.

J'ajoute que, pour éviter la diversité des disciplines dans chacune de ces structures d'accueil, il faudra évidemment poursuivre la politique de spécialisation en fonction des circonstances géographiques ou climatiques. Dans les Alpes, c'est évidemment le ski ; le long des côtes, la voile ou la natation, par exemple.

Enfin, vous devez de suivre les efforts des fédérations, de toutes les fédérations et de répondre à leurs besoins puisqu'il s'agit finalement de l'intérêt général.

C'est ainsi que, si vous me le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ouvrirai une parenthèse au sujet du football, sport d'équipe encore le plus populaire de notre pays. La fédération française de football, pour résoudre ses propres problèmes, a besoin de vous. C'est un fait national et il appartient au ministre de tutelle d'aider aux solutions.

Certes, que ces formules ou d'autres soient retenues, le sport de masse remplira sa véritable fonction.

D'une part, tous les Français auront connu les joies du sport et il ne tiendra qu'à eux de les redécouvrir sans cesse ; d'autre part, nous aurons à coup sûr la pépinière de champions indispensables comme exemple et pour briguer les places d'honneur. Mais il se révélera nécessaire d'assurer à ces athlètes de premier ordre leur insertion dans la vie sociale.

L'Etat a des obligations à leur égard et je sais nombre de grands sportifs laissés à l'abandon. Cette assurance sur la vie encouragera d'ailleurs les jeunes talents et nous ne verrons plus de brillants juniors — je pense à la victoire de Dole sur les Russes — abandonner pour ce seul motif la compétition.

Cette insertion dans la vie devrait être facilement réalisable, notamment dans le cadre des directeurs régionaux où, je crois, vous manquez encore beaucoup d'hommes compétents.

Il faut en dernier lieu, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous songiez aux activités de loisirs ; la jeunesse devant profiter au maximum des temps de loisirs et notamment des périodes de vacances, il apparaît important de développer, tout comme l'éducation nationale le fait pour les classes de neige, les centres de plein air comme l'U. C. P. A. où l'on pratique les sports de montagne ou ceux de la mer, ajoutant à l'exercice physique le goût du risque.

Dans les grandes villes et pour des loisirs de plus courte durée, il faudrait envisager des centres omni-sports où, pour une somme modique, chacun pourra bénéficier d'installations adéquates et de professeurs spécialisés.

Vous m'excuserez, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous avoir dit, peut-être avec passion, ce que je voyais utile pour que notre jeunesse puisse accéder à la vie avec le plus de force, cette jeunesse qu'un *Livre blanc* croyait sans problèmes.

Nous comptons sur vous et sachez que vous aurez notre aide. Les luttes de nos champions, hier à Grenoble ou à Mexico, n'auront pas été vaines si les pouvoirs publics savent en tirer les conclusions. Nos entraîneurs continueront leur travail inlassable, et ils n'accepteront pas, comme cela se dit pour deux d'entre eux, les offres alléchantes de pays étrangers, si vous répondez à leur désir de faire toujours mieux.

Que votre budget dans l'avenir réponde à ces nécessités et qu'il ne connaisse plus une aussi faible augmentation de crédits. La jeunesse mérite plus que cela ; elle a vibré aux larmes de Colette Besson ; elle vous saura gré encore plus de vos efforts.

Alors, forgée pour l'avenir, elle pourra répondre à l'appel de Michel Debré, elle pourra « porter ses ambitions au niveau de l'effort nécessaire pour que la nation demeure une nation fière ».

Donnez-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, toutes ces assurances, car je suis persuadé que la combativité qui vous caractérise vous permettra de les concrétiser.

J'ai personnellement proposé, ici même, la création d'une commission de la jeunesse et des sports, proposition que je reprendrai lors du prochain débat sur notre règlement, conscient que pour y parvenir une modification de la Constitution est nécessaire.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ferai une suggestion. On a soumis récemment au Parlement un projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Demain, on lui soumettra un texte pour le primaire et le secondaire.

Pourquoi, en accord avec vos collègues intéressés, n'envisageriez-vous pas de nous soumettre un projet de loi d'orientation sur la pratique du sport, de l'école primaire à l'université ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Si, au cours de mon propos, je formule quelques critiques, elles ne vous viseront certes pas, monsieur le secrétaire d'Etat, car vous avez pris vos fonctions à un moment où il vous était difficile de promouvoir vos propres idées.

Au lendemain des Jeux olympiques de Mexico, votre département a déjà reçu, au cours de ce débat, et recevra certainement encore de nombreux compliments, mais aussi quelques critiques sur la modicité de votre budget, modicité dont vous n'êtes d'ailleurs pas responsable.

Ce budget étant ce qu'il est et les marges de manœuvre étant pratiquement inexistantes, il convient, avant tout, d'en obtenir le rendement maximum. Pour cela, il faut que soit défini aussi exactement que possible le cadre dans lequel il doit être utilisé.

Malheureusement, pas plus que les années précédentes, n'apparaissent les lignes directrices d'une politique de la jeunesse et des sports ; l'an passé, la plus grande partie du débat avait porté sur l'option entre sport d'élite et sport de masse. Pour faire plaisir à tout le monde, votre département s'est prononcé pour le sport de masse tout en ne faisant pratiquement qu'une politique de sport d'élite, c'est-à-dire de prestige.

D'ailleurs, je trouve assez spéciale cette classification, chaque partie étant tributaire de l'autre et se complétant fort bien, à condition, bien entendu, d'avoir les moyens de faire simultanément ces deux politiques.

Or ces moyens, vous ne les avez pas et vous ne les aurez jamais, ce qui vous amène immanquablement à choisir l'une ou l'autre, ou à gâcher les deux.

Certes, les résultats acquis par nos athlètes, auxquels, après tant d'autres, je tiens à rendre un hommage amplement mérité, permettent à vos services de tirer une légitime fierté de ce qu'ils ont fait et de penser, comme certains, qu'ils ont découvert la pierre philosophale puisqu'ils ont transformé en or un certain nombre de médailles d'argent et de bronze que nos athlètes avaient conquises à Tokyo.

Mais avons-nous, depuis ces jeux, fait un progrès en rapport avec les sacrifices consentis et qui justifieraient la politique qui a été menée depuis quatre ans par votre département ?

Sur les quinze médailles, dont sept en or, qui ont été obtenues, quatre ont été gagnées dans une discipline où l'on attendait les résultats pour prévoir une piste d'entraînement !

Au surplus, cela ne doit pas nous faire oublier qu'à l'époque pas très lointaine où la préparation olympique n'existait pas — je pense aux Jeux olympiques d'Helsinki en 1952 — nous avions alors gagné dix-huit médailles, dont sept en or, et d'ailleurs à peu près dans les mêmes disciplines que celles où nous nous sommes distingués cette année.

Quoi qu'il en soit, on peut craindre que ces médailles ainsi gagnées n'aient eu pour prix un très grand retard de la loi de programme à tel point qu'au congrès des offices municipaux des sports qui s'est tenu récemment — et sans qu'à ma connaissance cela ait été démenti — il a été précisé qu'en trois ans les deux cinquièmes seulement des crédits prévus pour les collectivités locales avaient été dispensés.

La cause en serait évidemment aux installations nécessitées par la préparation des Jeux de Grenoble et de Mexico et qui auraient dû être financées autrement que par des imputations sur le budget ordinaire, d'autant plus que, finalement, pour certaines d'entre elles, on peut s'interroger quant à leur incidence réelle sur les résultats obtenus.

Car, même sans aller jusqu'à dire, comme j'ai eu l'occasion de le dire, que ces résultats avaient été inversement proportionnels aux efforts consentis dans les différentes disciplines par votre département, on doit constater que plus de la moitié des médailles ont été obtenues par des athlètes qui n'ont bénéficié que parcimonieusement des largesses de la préparation olympique.

Tout cela n'est d'ailleurs que périphéries. Les excuses que certains dirigeants ont trouvées pour certains de nos athlètes — excuses sans doute valables d'ailleurs — prouvent que subsiste la noble incertitude du sport et que, parfois, nos adversaires pourraient invoquer, aussi justement que nous-mêmes, les mêmes raisons pour expliquer leurs contre-performances, d'où la relativité à ce stade des résultats obtenus.

Effectivement, après avoir vu à la télévision le reportage des jeux Olympiques, beaucoup pensent très justement qu'un vainqueur doit être un athlète exceptionnel et que le plus grand directeur de la préparation olympique et ses adjoints, quels que soient les moyens et les structures dont ils disposent, ne pourront faire monter sur le podium un athlète de valeur moyenne, pas plus d'ailleurs que le meilleur entraîneur hippique ne parviendra à faire d'un demi-sang le vainqueur du grand prix de Paris.

Pour moi, l'option est dès lors prise, dans la mesure où les moyens ne permettent pas de mener simultanément les deux politiques.

La primeur doit revenir à la masse et ensuite au champion, s'il se révèle, mais on ne doit pas sacrifier la masse à la recherche de l'élite.

Et cela est logique : si l'on veut réfléchir à ce qu'est ou devrait être le sport, ne doit-on pas, avant tout, le considérer comme une détente physique et morale et non comme une fin en soi ? L'enfant qui, dans la cour de l'école, saute, court et joue à la balle fait tout naturellement du sport et en retire le même avantage et la même satisfaction que son père qui, d'une façon plus raisonnée, oublie le dimanche en courant sur un stade ou en jouant au football les soirs de son travail en même temps qu'il conserve ou améliore sa forme physique.

Ne vaudrait-il pas mieux voir les étudiants se défouler en jouant au rugby qu'en construisant des barricades ? Ce qui fait une nation saine, c'est le sport lui-même, non la compétition qui n'est qu'un jeu destiné à pimenter le plaisir de la pratique.

Personnellement je préférerais voir dix millions de Français et de Françaises pratiquer un sport plutôt que de voir la France obtenir la moindre médaille olympique. Le pays y gagnerait certainement et nous remporteriez de toute façon des médailles puisque c'est le sport de masse qui produit les champions. Plus la masse des sportifs est importante, plus on a de chances de voir éclore et se fortifier l'élite.

Mais cette masse, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pas la possibilité de l'accueillir et moins encore de la former car votre politique, si je la juge d'après votre budget, va tout à fait en sens contraire.

Pendant des dizaines d'années et avec des hauts et des bas, toute la jeunesse sportive en France est passée par les clubs et, dans une moindre proportion, par les fédérations. Savez-vous ce qu'est la vie d'un club, monsieur le secrétaire d'Etat ? Connaissez-vous les problèmes que pose journalièrement sa survie aux dirigeants bénévoles qui, pendant des mois et des années, sacrifient leur temps, leur famille, parfois leur santé pour des jeunes qui ne sont liés avec eux que par le port d'un même maillot et par la défense des mêmes couleurs de la ville, de la commune ou du quartier ? Alors que le président recueille parfois quelques honneurs, c'est sans aucune ambition que des dizaines de milliers de sans-grades auront préparé, soigné moralement et physiquement des joueurs aussi modestes qu'eux — parfois même lavé leurs maillots — et qui ne verront jamais leur nom dans les journaux.

Quand vous avez reçu les joueurs du quinze de France à leur retour de Nouvelle-Zélande, et que vous les avez félicités, avez-vous pensé que derrière chaque joueur il y avait non seulement un club avec une équipe première, mais aussi une bonne centaine, parfois davantage, de joueurs et, s'occupant d'eux, des dizaines de dirigeants bénévoles dont vous n'entendez jamais parler ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs.*)

Ces dirigeants de tout âge, de toute profession, de tout milieu, ils sont cinq cent mille en France, si l'on en croit l'Office municipal des sports, et je suis persuadé que ce chiffre n'est pas exagéré.

Dans une circonscription que je connais bien et où existent de très nombreux clubs, ce pourcentage est plus élevé encore que ne l'indique l'Office municipal des sports.

Ce sont donc 500.000 dirigeants bénévoles qui consacrent à leurs clubs et à leurs joueurs souvent plus de temps que les professeurs et les moniteurs d'éducation physique n'en consacrent à leur travail rémunéré ; ce n'est d'ailleurs pas une critique que j'éleve, car nombre d'entre eux, leur tâche terminée au lycée ou au collège, apportent leur concours bénévole aux clubs.

Si donc l'on considère que ces dirigeants consacrent régulièrement dix à vingt heures par semaine à leur club — je peux affirmer que ces chiffres sont exacts — on obtient, en se fondant sur une moyenne de dix heures, un total de 250 millions d'heures par an.

Pour les rémunérer, monsieur le secrétaire d'Etat, ne fût-ce qu'à dix francs de l'heure, vous devriez prévoir un crédit de deux milliards et demi de francs, c'est-à-dire approximativement deux fois et demi le montant de votre budget. Alors, comment les remplacerez-vous ?

Par expérience — car j'ai beaucoup vécu la vie des clubs — je vous mets en garde contre une idée séduisante, mais dangereuse : la dotation des clubs en moniteurs appointés. Ce serait la fin de cette aide bénévole que vous n'avez pas les moyens de remplacer. Très logiquement, en effet, celui qui se consacre bénévolement à son club ne l'acceptera plus dès lors que la même tâche sera accomplie par une personne rémunérée. De même que l'indemnité, appelée pudiquement « le manque à gagner », accordée à certaines vedettes du sport a tué plus sûrement une équipe qu'une série de défaites, de même un moniteur appointé créera presque toujours le vide parmi les bénévoles.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous prie de mener la seule politique valable pour la jeunesse et le sport : aidez les clubs ! A ce sujet, je vous fais une suggestion que vous pourriez peut-être expérimenter dans quelques clubs et qui consisterait à passer un contrat avec eux, en leur accordant des subventions pour un programme déterminé à condition qu'ils fournissent un effort parallèle et assurent l'accueil d'un certain nombre de jeunes qui pourraient accéder aux installations sportives sans déboursier la moindre cotisation. Je suis persuadé que cette politique serait valable à une époque où les clubs ne disposent plus de la possibilité d'accueillir les jeunes comme ils l'ont fait pendant très longtemps, en raison précisément du développement démographique qui contrarie leur rôle.

En effet, sous le poids de charges de plus en plus lourdes beaucoup de clubs se meurent ; d'autres ont à peine les moyens de survivre et d'entretenir leurs installations. Ils ne peuvent donc plus accueillir les jeunes. Que vont faire ceux-ci ? Souvent à contre cœur ils iront ailleurs.

Sans critiquer le moins du monde les mouvements de jeunesse, je suis sûr que nombre de jeunes ne les fréquentent que faute de trouver un autre centre d'accueil car ils préféreraient rejoindre le club sportif qui a été leur point de mire, depuis leur plus tendre enfance soit parce qu'ils y ont vu jouer leurs aînés, soit parce qu'une tradition familiale a voulu que les parents, les grands-parents aient défendu les couleurs du club. Cela est si vrai que nombre de maisons de jeunes ont dû constituer des équipes sportives pour pouvoir retenir leurs adhérents.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi ne pas commencer par le commencement en favorisant les cellules sportives que constituent les clubs ? Vous les sauvez et vous en serez le bénéficiaire, car à la suite d'une enquête approfondie que j'ai effectuée, et dont je tiens les résultats à votre disposition, je peux vous affirmer que les clubs feront un effort similaire au vôtre ou même plus important, qui leur permettra d'accueillir une masse de jeunes qui ne demandent rien d'autre.

On peut même penser que ces stades, que vous trouvez vides en semaine — et pour cause puisque leurs utilisateurs travaillent ! — seront alors mis à la disposition du ministère de l'éducation nationale, ce qui évitera la création de nouvelles aires sportives, peut-être inutiles, souvent insuffisantes.

En effet, le club pourra alors entretenir ses installations, les développer et, je le répète, les mettre à la disposition du ministère de l'éducation nationale, surtout si des contrats semblables à ceux que je viens d'évoquer peuvent être conclus.

Cela vous permettra peut-être aussi de trouver la solution du problème que posent les moniteurs et les professeurs d'éducation physique. Il n'est pas encore aigu. Mais pouvez-vous m'affirmer que le maître recruté entre vingt et vingt-cinq ans sera, dans vingt, vingt-cinq, ou quarante ans, un bon exemple pour ses élèves ? On peut sans doute continuer d'enseigner l'histoire à soixante ans mais très peu nombreux sont ceux qui peuvent, physiquement, payer d'exemple à cet âge.

Certes, votre budget est faible. C'est très regrettable. Même s'il était plus important, je doute qu'il soit beaucoup plus efficace car il faut repenser toute la politique de votre ministère.

Pour l'instant — et je vous prie d'excuser cette comparaison — votre budget me fait penser à un manteau mité dont on n'aperçoit que les trous, même si les manches sont encore très bonnes.

Pour terminer, je vous poserai quelques questions qui, je l'espère, auront plus de chance que celles que j'avais posées l'an dernier à votre prédécesseur et qui sont restées sans réponse.

Est-il exact que le paiement des subventions allouées à certaines fédérations ait été différé et qu'on ait pallié ce retard par des avances du fonds national sportif, dont ce n'est pas la vocation ?

Il existe un haut comité des sports. Est-il exact que sa section permanente n'ait pas été convoquée depuis plus de deux ans ? Et dans l'affirmative, est-ce par mépris, par crainte qu'elle ne se montre pas suffisamment souple ?

Il existe également un comité national des sports. Doit-il être considéré seulement, comme certains l'ont dit, comme un club de présidents de fédérations ? Il est pourtant composé d'hommes choisis par leurs pairs, et qui connaissent fort bien tous les problèmes du sport. Craint-on là aussi qu'ils manquent de souplesse ?

Le comité olympique, dont les statuts ont été modifiés, comprend, si je ne m'abuse deux hauts fonctionnaires de votre ministère. N'est-ce pas administrativement une hérésie, celui-ci devenant par ce biais à la fois ordonnateur, distributeur et contrôleur des fonds de l'Etat, et exerçant, par voie de conséquence, une dictature de fait sur le comité ?

Dans le même ordre d'idées, le comité directeur des fédérations sportives comprend des représentants désignés par le ministère des sports sur une liste proposée par les fédérations. Si mes renseignements sont exacts, plusieurs hauts fonctionnaires de vos services représenteraient le ministère dans ces fédérations. Ne peut-on craindre, là aussi, un empiètement et par là même un favoritisme avantageant telles fédérations au détriment de telles autres ?

D'après la presse les officiels et invités de marque, à Mexico, sans aucune utilité visible, furent très nombreux. Pourriez-vous m'en préciser le nombre, la qualification, la dépense qui en est résultée pour l'Etat.

Si je vous pose cette question, c'est parce que, l'année dernière, votre prédécesseur avait pris l'engagement de réduire au minimum la délégation qui accompagnerait les sportifs.

Par ailleurs, le colonel Crespin, directeur des sports, a déclaré devant le groupe parlementaire pour le sport, au cours de la dernière législature, que les clubs étaient aidés, ne serait-ce que par la subvention accordée par l'Etat à la S. N. C. F. en compensation de la délivrance des billets collectifs.

J'avais fait remarquer au colonel Crespin qu'elle n'intéressait pratiquement qu'une très faible partie des clubs, ceux qui disputaient le championnat national et que même parmi ces clubs les équipes bénéficiaires étaient peu nombreuses.

Je prends un exemple : si cette mesure profite à l'équipe première d'un club de rugby qui joue en première ou en deuxième division, les équipes de réserve, pas plus que les équipes 2, 3, ni bien entendu les cadets ou les juniors, n'en bénéficient car elles se déplacent tous les dimanches à leurs frais.

M. le directeur des sports nous avait indiqué que, dans la présent budget, cette anomalie serait corrigée afin que toutes les équipes appelées à se déplacer puissent bénéficier d'avantages identiques quel que soit leur mode de transport.

Je n'ai trouvé dans le fascicule budgétaire aucune ligne concrétisant cet engagement. Pourriez-vous m'indiquer où elle se trouve ?

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je pense qu'il conviendrait d'instaurer un véritable débat sur la politique de votre département. Celui d'avril 1967 fut presque entièrement consacré au *Livre blanc* sur la jeunesse, qui paraît avoir été enterré le mois de sa naissance.

Les événements de mai ont pu donner à penser que les problèmes de la jeunesse — dont vous avez, au moins théoriquement, la charge — se posaient même en dehors de l'Université. Votre budget laisse supposer que tel n'est pas l'avis du Gouvernement et le silence de votre département laisse supposer qu'il se considère simplement comme l'ordonnateur des menues dépenses.

C'est d'ailleurs dans cette optique que je voterai le budget, en espérant que votre enthousiasme, renversant barrières et préjugés, vous permettra de présenter l'an prochain un budget qui apporte enfin des solutions valables au problème fondamental que vous avez à traiter. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delorme. (*Applaudissements sur les bancs de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. Claude Delorme.** Mesdames, messieurs, je voudrais, au terme d'un débat déjà suffisamment long, éviter les redites.

Je présenterai d'abord deux observations sur les structures et le rattachement de votre ministère aux services du Premier ministre.

S'il fallait absolument le réduire au rang d'un secrétariat d'Etat, mieux valait le placer auprès du ministre de l'éducation nationale...

**M. Robert-André Vivien.** Pour mieux l'étrangler !

**M. Claude Delorme.** ... car ses prérogatives risquent de se trouver réduites.

J'avais déjà évoqué ce problème au mois de juillet. C'est une opinion personnelle. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. Robert-André Vivien.** Voilà six ans que nous le disons !

**M. Claude Delorme.** Mais si vous devez être secrétaire d'Etat, monsieur Comiti, votre place est aux côtés du ministre de l'éducation nationale et non auprès du Premier ministre. (*Applaudissements.*) Et je m'explique.

C'est d'abord pour faciliter l'aménagement des horaires scolaires et universitaires. Si vous voulez une nation sportive — d'autres orateurs l'ont indiqué à cette tribune — commencez par enseigner le sport à l'école primaire en même temps que le civisme.

Dans l'enseignement secondaire, vous aurez aussi à mettre les horaires au point, de même que dans l'enseignement supérieur, problème que je connais bien.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je dois admettre — et vous savez sur quoi je fonde mon affirmation — que vous connaissez bien le problème du sport universitaire. Or l'expérience de l'après-midi de plein air commencée dans certaines universités n'a pu être prolongée — et j'en viens au point crucial de mon exposé — faute de crédits aussi bien d'encadrement que de personnel.

S'il vous faut, pour résoudre ces problèmes, vous accorder préalablement avec le ministre de l'éducation nationale, il eût mieux valu, à mon sentiment, que vous exerçassiez vos fonctions auprès de lui.

En tout cas, les collègues de mon groupe sont déçus de la modicité du budget qui vous est alloué. Et, en l'affirmant du haut de cette tribune, je pense faire œuvre constructive.

**M. Hervé Laudrin.** En votant contre le budget !

**M. Claude Delorme.** En refusant ou en accordant les crédits, cela n'a pas d'importance !

Les orateurs qui m'ont précédé ont été entendus avec la courtoisie qui est traditionnelle dans cet hémicycle ; je pense que vous voudrez bien accorder la même faveur à l'un de vos collègues qui s'efforce d'être objectif.

**M. le président.** M. l'abbé Laudrin a certainement pas voulu vous être désagréable. N'est-ce pas, monsieur l'abbé ?

**M. Hervé Laudrin.** Certainement pas, monsieur le président !

**M. le président.** Continuez votre exposé, monsieur Delorme.

**M. Claude Delorme.** Il nous semble que le budget de 1969 sacrifie par trop l'éducation physique.

Je cite mes sources, le rapport de M. Bertrand Flornoy, sur lequel je suis entièrement d'accord.

Il faut se reporter aux années sombres pour retrouver des crédits de création de postes aussi minces. Et nous nous demandons comment les 193 emplois nouveaux, auxquels s'ajouteront les 200 prévus par la loi de finances rectificative, vous permettront de promouvoir le sport de masse que vous souhaitez comme nous, monsieur le secrétaire d'Etat.

L'augmentation de 8,3 p. 100 de la masse globale des moyens financiers prévus au projet de budget correspond seulement à la prise en charge des majorations de traitement des personnels et à la progression des investissements permettant de respecter les obligations de la dernière tranche du V<sup>e</sup> Plan. La grande victime est bien l'éducation physique !

Comment comparer les 193 postes que vous avez été obligé d'accepter, car je sais que vos services et vous-même aviez demandé 3.500 postes nouveaux, aux 1.220 postes créés en 1965 par exemple ? Certains des orateurs qui m'ont précédé ont pensé qu'il suffisait de vous dire : « Obtenez des postes ; obtenez des crédits ! » Or c'est une affaire de Gouvernement. C'est au Gouvernement de vous entendre ; c'est au Gouvernement qu'il appartient de respecter l'« ardente obligation » qu'évoquait le Président de la République, il y a quelques mois, de doter votre département de crédits, de personnel notamment, pour parvenir à l'éducation sportive de masse.

On a parlé du *Livre blanc* sur la jeunesse, lourd, apporté par hélicoptères à travers la France. On parle de colloques. Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, d'exprimer des préoccupations plus terre à terre, de vous parler d'équipement et d'encadrement.

Si vous avez la ferme intention de parvenir à un sport de masse, vous devez obtenir les moyens de doter notre pays de maîtres d'éducation physique dès l'école primaire, puis dans les collèges d'enseignement général et les collèges d'enseignement secondaire. Pourquoi ne pas créer des postes de maître d'éducation physique cantonal, par exemple ? Au même titre que les maîtres des autres disciplines, les maîtres d'éducation physique pourraient dispenser leur enseignement dès l'école primaire.

En effet, en quoi consiste actuellement l'éducation physique à l'école primaire ? On voit des bambins garder leurs vêtements, leurs chemises...

**M. Roger Souchal,** rapporteur spécial. Il en est de même dans l'enseignement secondaire !

**M. Claude Delorme.** ... car ils n'ont ni maillots ni culottes de sport comme les écoliers anglais.

Vous m'excuserez de mettre quelque passion dans mon intervention...

**M. Roger Souchal, rapporteur spécial.** Ce que vous dites est très juste !

**M. Claude Delorme.** ... mais voilà de longues années que nous luttons dans les associations sportives scolaires et universitaires, pour faire entrer l'éducation physique à l'école, au lycée, à l'Université.

Combien nous approuvons l'expérience tentée, il y a trois ans déjà, à l'université de Lille ! Je rends hommage au recteur qui en a été l'initiateur, le défenseur. Mais il n'a pu réussir que parce que le département ministériel lui a affecté 53 professeurs pour encadrer les étudiants lillois alors que dans l'université de votre circonscription électorale, monsieur le secrétaire d'Etat, quatre professeurs seulement sont chargés de l'éducation physique. Il s'agit d'un problème de priorité dans les choix.

Vous devez, dans les mêmes conditions, séparer les structures du sport scolaire de celles du sport universitaire. C'est le désir à la fois des universitaires, des enseignants et d'un certain nombre d'animateurs de clubs sportifs scolaires : les associations sportives du jeudi ou les clubs universitaires du dimanche.

Vous devez donc disposer, dans ce domaine aussi, d'un budget suffisant. Vous m'excuserez de revenir à une question aussi sordide que celle du financement, mais vous ne pourrez réussir votre expérience que si vous obtenez les crédits qui vous sont nécessaires tant pour le personnel d'encadrement que pour le matériel et le fonctionnement.

S'agissant du sport à l'Université, je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Mazeaud qui m'a précédé à cette tribune : il a fallu que plusieurs de mes collègues et moi-même insistions pour que dans la loi d'orientation de l'enseignement supérieur fût inséré le mot « sport ».

Au moment où l'Université subit de telles transformations, de telles mutations, vous devez vous préoccuper d'y inclure le sport. C'est le souhait que je formule.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, d'accorder toute votre attention aux universités et de leur donner les moyens de régler tous ces problèmes d'initiation sportive.

Peut-être réussirez-vous alors — je le souhaite, et je sais que cette question vous tient à cœur — à substituer à un sport d'élite un sport de masse, qui fera ainsi de la France une véritable nation sportive. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

— 7 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Question orale sans débat :

Question n° 265. — M. Piretti expose à M. le ministre de l'intérieur que les dispositions des articles 116 et 119, notamment, de la loi du 5 avril 1884 ne paraissent plus adaptées à

notre époque. En effet, dans la pratique, elles privent le maire de pouvoirs réels en matière de police municipale car, s'il peut prendre des arrêtés en ce domaine, il ne dispose d'aucun moyen de nature à les faire appliquer. Il semble anormal, dans ces conditions, que les collectivités locales puissent continuer à être tenues responsables civilement — fût-ce en partie — des conséquences de situations sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle. Il lui demande, en conséquence, s'il compte prendre l'initiative de proposer la modification des articles cités ci-dessus en ce qui concerne la responsabilité des communes en cas de dommages consécutifs à des actions de violence sur la voie publique.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

#### Services du Premier ministre.

#### III. — Jeunesse et sports (suite).

(Annexe n° 21. — M. Souchal, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome XIV, de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

**Dépenses militaires (articles 34 et 35), budgets annexes du service des essences et du service des poudres.**

#### Dépenses militaires.

1. *Commission des finances, de l'économie générale et du Plan* (annexe n° 40) :

I. — Problèmes généraux : M. Jean-Paul Palewski, rapporteur spécial ;

II. — Dépenses ordinaires : M. Voilquin, rapporteur spécial ;

III. — Dépenses en capital : M. Germain, rapporteur spécial.

2. *Commission de la défense nationale et des forces armées* (avis n° 395, tome I) :

Titre III : M. d'Aillières, rapporteur pour avis ;

Titre V : M. Hébert, rapporteur pour avis ;

Armée de terre : M. Brocard, rapporteur pour avis ;

Marine : M. de Bennetot ;

Armée de l'air : M. Clostermann, rapporteur pour avis ;

Services communs : M. Albert Bignon, rapporteur pour avis.

**Budgets annexes du service des essences et du service des poudres.**

(Annexe n° 41. — M. Baudis, rapporteur spécial ; avis n° 395, tome II, de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.